

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Rapport sur l'offre d'assurance par Internet au Québec - L'offre d'assurance par Internet au Québec – Présentation des conclusions de la consultation et des orientations retenues

(Voir section 3.1 du présent bulletin)

Avis relatif à l'obligation pour un assureur de se présenter sous sa véritable identité

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a constaté une pratique chez certains assureurs de se présenter sous une identité différente du nom indiqué au registre des entreprises du Québec. Cette pratique peut porter à confusion.

L'Autorité rappelle que les assureurs doivent se conformer aux différentes exigences en matière d'identification et d'utilisation du nom retrouvées dans les lois et règlements qui leur sont applicables.

Les exigences législatives et normatives

L'Autorité s'attend à ce que les assureurs prennent les mesures nécessaires pour s'assurer de leur conformité aux exigences législatives et normatives qui leur sont applicables. L'Autorité attire l'attention des assureurs notamment sur les dispositions suivantes :

1. Les articles 305 et 306 du *Code civil du Québec*. Ces dispositions prévoient notamment que les personnes morales ont un nom qui leur est donné au moment de leur constitution et qu'elles exercent leurs droits et exécutent leurs obligations sous ce nom. En outre, lorsqu'une personne morale exerce une activité ou s'identifie sous un nom autre que le sien, elle doit en donner avis au registraire des entreprises conformément à la *Loi sur la publicité légale des entreprises*, RLRQ, c. P-44.1 (la « LPLE »).
2. Les articles 16 à 28 de la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1. Ces dispositions prévoient des exigences particulières concernant le nom d'une société par actions. Le nom d'une telle société doit notamment être indiqué sur tous ses effets de commerce, contrats, factures et commandes de marchandise ou de services, même lorsque la société exerce ses activités ou s'identifie sous un autre nom et que cet autre nom fait partie de son immatriculation au registre des entreprises du Québec.
3. Les articles 17 à 20 et l'article 33 de la LPLE. Ces dispositions viennent préciser les règles applicables au nom des assujettis visés par cette loi.

Par ailleurs, les articles 50.6 à 50.11 de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, A-32, et les articles 34 à 37 du *Règlement d'application de la Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32, r. 1, prévoient certaines exigences spécifiques en matière d'utilisation du nom. On notera en particulier, l'obligation pour l'assureur de se présenter sous sa véritable identité. Il ne doit pas utiliser une formule pouvant prêter à confusion, notamment en matière de marque de commerce ou de service, de slogan, de symbole ou de toute autre marque d'identification.

Enfin, rappelons que la *Ligne directrice sur les saines pratiques commerciales* (juin 2013), disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse www.lautorite.qc.ca, prévoit que l'Autorité s'attend à ce que :

- les consommateurs disposent d'une information qui leur permet d'être convenablement informés et de prendre des décisions éclairées quant au produit et que cette information identifie clairement l'institution;
- la publicité relative aux produits soit exacte, claire et non trompeuse et que le nom de l'institution soit mis en évidence et indiqué conformément à la loi.

Application de cet avis

L'Autorité rappelle que la *Loi sur les assurances* lui permet de prendre des mesures pour faire cesser toute pratique non conforme.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès du Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
 Montréal : 514 395-0337
 Autres régions : 1 877 525-0337
 Télécopieur : 418 647-9963

Le 29 janvier 2015

Publication du formulaire des états annuels et trimestriels et du guide s'y rapportant s'appliquant à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, aux caisses membres de celle-ci et à la Caisse centrale Desjardins

Selon la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, les caisses membres de celle-ci et la Caisse centrale Desjardins doivent fournir à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), à sa demande, aux dates et dans la forme qu'elle détermine, les états annuels et trimestriels ainsi que les autres renseignements que l'Autorité juge nécessaires pour l'application de cette loi.

Prenez avis que l'Autorité a rendu disponible sur son site Web à l'adresse www.lautorite.qc.ca, le 2 avril 2015, le Formulaire et le Guide relatif aux états annuels et trimestriels.

À cet effet, l'Autorité, par sa décision n° 2015-PDG-0049 en date du 30 mars 2015 détermine que la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Caisse centrale Desjardins devront, à compter de cette date, fournir des états annuels et trimestriels complétés en utilisant le formulaire intitulé *États annuels et trimestriels* en fichier Excel accessible sur le site Web de l'Autorité et qu'ils doivent être transmis à l'Autorité par l'entremise du Service de transfert de fichiers. Les caisses membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec seront, quant à elles, assujetties aux obligations ci-dessus ultérieurement. Cette date sera confirmée par un avis publié à cet effet au Bulletin de l'Autorité.

Vous trouverez le formulaire et le guide ci-dessous. La décision n° 2015-PDG-0049 est publiée à la section 5.6 du présent bulletin.

Fait le 2 avril 2015



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

ÉTATS ANNUELS ET TRIMESTRIELS

*

Numéro d'institution - Numéro de transit
ou NEQ

Nom
de l'institution : *

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Produit à :
L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Pour la période terminée le : *

(AAAA-MM-JJ)

Adresse de l'institution : *

* *Champ obligatoire*

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<u>CERTIFICATION</u>	4
ANNEXES	
100 - <u>Bilan consolidé</u>	5
300 - <u>État consolidé du résultat</u>	9
400 - <u>État consolidé du résultat global</u>	12
500 - <u>État consolidé des variations des capitaux propres</u>	13
600 - <u>État consolidé des flux de trésorerie</u>	15
700 - <u>Notes complémentaires aux états financiers consolidés</u>	17
800 - <u>Rapport de l'auditeur</u>	18
1000 - <u>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</u>	19
1090 - <u>Valeurs mobilières - Caisses membres</u>	20
1100 - <u>Valeurs mobilières - Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat</u>	21
1110 - <u>Valeurs mobilières - Titres disponibles à la vente</u>	22
1120 - <u>Valeurs mobilières - Prêts et créances</u>	23
1130 - <u>Valeurs mobilières - Titres détenus jusqu'à leur échéance</u>	24
1139 - <u>Notation des valeurs mobilières</u>	25
1140 - <u>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</u>	26
1200 - <u>Sommaire du portefeuille de prêts</u>	27
1210 - <u>Prêts hypothécaires - Par catégorie</u>	28
1210.1 - <u>Sommaire des prêts hypothécaires selon l'importance</u>	30
1210.2 - <u>Prêts hypothécaires - Caractéristiques</u>	31
1220 - <u>Prêts à la consommation et autres</u>	32
1220.1 - <u>Sommaire des prêts à la consommation et autres selon l'importance</u>	33
1250 - <u>Prêts aux entreprises - Secteur privé</u>	34
1250.1 - <u>Programmes des prêts garantis par le gouvernement</u>	36
1250.2 - <u>Sommaire des prêts aux entreprises - Secteur privé selon l'importance</u>	37
1270 - <u>Prêts aux institutions financières et administrations publiques</u>	38
1270.1 - <u>Sommaire des prêts aux institutions financières et administrations publiques selon l'importance</u>	39
1290 - <u>Autres prêts</u>	40
1400 - <u>Autres placements dans la Fédération</u>	41
1500 - <u>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</u>	42
1610 - <u>Échéance des montants nominaux de référence</u>	43
1610.1 - <u>Juste valeur des instruments financiers dérivés</u>	44
1610.2 - <u>Instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque</u>	45
1610.3 - <u>Risque de crédit des instruments financiers dérivés</u>	46
1625 - <u>Immeubles de placement</u>	47
1630 - <u>Immobilisations corporelles</u>	49
1635 - <u>Goodwill</u>	50

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
1640 - Immobilisations incorporelles	51
1665 - Autres éléments d'actif	52
2000 - Portefeuille de dépôts	53
2000.1 - Ventilation des dépôts assurables	55
2000.2 - Liste des 25 plus importants déposants	56
2000.3 - Dépôts émis par l'entremise de courtiers	57
2100 - Hypothèque à payer	58
2110 - Autres emprunts	59
2310 - Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	60
2345 - Autres passifs	61
2400 - Obligations subordonnées	62
2600 - Capital social	63
2690 - Capital-actions	64
2720 - Réserves	65
4000 - Actifs affectés en garantie	66
4005 - Actifs affectés en garantie par type d'utilisation	67
4035 - Répartition des actifs par province	68
4040 - Répartition des passifs par province	69
4045 - Biens sous gestion et sous administration	70
4050 - Échéances et sensibilité aux taux d'intérêt	71
4060 - Résultats par secteurs d'activités	73
5000 - Administrateurs	74
5005 - Comités	76
5010 - Haute direction	78



COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

Transmis à :

L'Autorité des marchés financiers

Surintendance de l'encadrement la solvabilité

Direction principale de la surveillance des institutions de dépôt

800, square Victoria, 22e étage

C.P. 246, tour de la Bourse

Montréal (Québec) H4Z 1G3

Personne-ressource qui a complété l'état:

Nom : *

Fonction : *

Téléphone : * Poste : *

(xxx) xxx-xxxx

Courriel : *

Personne-ressource désignée à la transmission de l'état via le Service de Transfert de Fichiers (STF)

Nom : *

Courriel : *

Téléphone : * Poste : *

(xxx) xxx-xxxx

CERTIFICATION

Nous, * et *

administrateurs de

dans la ville de * province de *

certifions que les annexes ci-jointes ont été préparées à partir des livres et registres de l'entité et, qu'au meilleur de notre connaissance, celles-ci sont conformes et présentent fidèlement la situation financière et l'état des opérations de l'institution

pour la période/l'exercice se terminant le

Signature :

Fonction : * Date : *

(AAAA-MM-JJ)

Signature :

Fonction : * Date : *

(AAAA-MM-JJ)

* Champ obligatoire

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 100**BILAN CONSOLIDÉ****(000\$)**

		Exercice courant	Exercice précédent	Bilan d'ouverture exercice précédent, retraité
		(01)	(02)	(03)
Notes E\F (04)				
ACTIF				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1000	<u>0</u>		
Valeurs mobilières				
Caisses membres	1090	<u>0</u>		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1100	<u>0</u>		
Titres disponibles à la vente	1110	<u>0</u>		
Prêts et créances	1120	<u>0</u>		
Titres détenus jusqu'à leur échéance	1130	<u>0</u>		
	1139	0	0	0
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	1140	<u>0</u>		
Prêts				
Caisses membres	1205	<u>0</u>		
Aux particuliers				
Hypothèques	1210	<u>0</u>		
À la consommation et autres	1220	<u>0</u>		
Aux entreprises				
Hypothèques	1240	<u>0</u>		
Secteur privé	1250	<u>0</u>		
Institutions financières et administrations publiques	1270	<u>0</u>		
Immeubles repris	1280	<u>0</u>		
	1289	0	0	0
Autres prêts	1290	<u>0</u>		
Provision pour pertes sur prêts	1295	<u>0</u>		
Prêts nets des provisions pour pertes	1299	0	0	0
Actif net des fonds distincts	1300			

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 100**BILAN CONSOLIDÉ (suite)****(000\$)**

		Exercice courant (01)	Exercice précédent (02)	Bilan d'ouverture exercice précédent, retraité (03)
ACTIF (suite)	Notes E\F (04)			
Autres placements dans la Fédération	1400	<u>0</u>		
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1500	<u>0</u>		
Autres actifs				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	1600			
Primes à recevoir	1605			
Instruments financiers dérivés	1610	<u>0</u>		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1615			
Actifs de réassurance	1620			
Immeubles de placement	1625	<u>0</u>		
Immobilisations corporelles	1630	<u>0</u>		
Goodwill	1635	<u>0</u>		
Immobilisations incorporelles	1640	<u>0</u>		
Actifs d'impôt exigible	1645			
Actifs d'impôt différé	1650			
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	1655			
Frais payés d'avance et frais reportés	1660			
Autres éléments d'actif	1665	<u>0</u>		
Total des autres éléments d'actif	1699	0	0	0
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1700			
TOTAL DE L'ACTIF	1999	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 100**BILAN CONSOLIDÉ (suite)****(000\$)**

		Exercice courant (01)	Exercice précédent (02)	Bilan d'ouverture exercice précédent, retraité (03)
PASSIF				
Dépôts				
Caisses membres	2000	0		
Particuliers	2010	0		
Entreprises et gouvernements	2020	0		
Institutions de dépôt	2030	0		
Total des dépôts	2099	0	0	0
Emprunts				
Hypothèques à payer	2100	0		
Autres emprunts	2110	0		
Intérêts courus à payer	2120	0		
Total des emprunts	2199	0	0	0
Instruments financiers dérivés	2200	0		
Autres éléments de passif				
Acceptations	2300			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	2305			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	2310	0		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	2315			
Montants courus à l'égard des régimes de pension des employés (ne comprend pas les sommes de la ligne 2315 ci-dessus)	2320			
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2325			
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	2330			
Passifs d'impôt différé	2335			
Passifs d'impôt exigible	2340			
Autres passifs	2345	0		
Total des autres éléments de passif	2399	0	0	0
Obligations subordonnées	2400	0		
Passifs détenus en vue de la vente	2500			
Passif net des fonds distincts	2510			
TOTAL DU PASSIF	2599	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 100**BILAN CONSOLIDÉ (suite)****(000\$)**

		Exercice courant (01)	Exercice précédent (02)	Bilan d'ouverture exercice précédent, retraité (03)
CAPITAUX PROPRES				
Capital social				
Parts de qualification	Notes E\F (04) 2600	0		
Parts permanentes	2610	0		
Parts privilégiées	2620	0		
Parts de ristournes	2630	0		
Parts de placement	2640	0		
Parts de capital	2650	0		
	2659	0	0	0
Capital-actions				
Actions privilégiées	2690	0		
Excédents non répartis	2700	0	0	
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	2710	0	0	
Réserves	2720	0	0	
Total des capitaux propres - Part revenant au Groupe	2799	0	0	0
Participations ne donnant pas le contrôle	2800	0	0	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2899	0	0	0
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	2999	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 300**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT**

(000\$)

	Exercice courant (01)	Exercice précédent (02)
REVENUS NETS D'INTÉRÊTS		
Revenus d'intérêts		
Prêts caisses membres	3000	0
Portefeuille de prêts	3010	0
Valeurs mobilières	3020	
Total des revenus d'intérêts	3099	0
Frais d'intérêts		
Dépôts caisses membres	3100	
Particuliers	3110	
Entreprises et gouvernements	3120	
Institutions de dépôts	3130	
Hypothèques à payer	3140	
Autres emprunts	3150	
Obligations subordonnées	3160	
Autres frais d'intérêts	3170	
Total des frais d'intérêts	3189	0
Revenu net d'intérêts	3199	0
Provision pour pertes sur prêts	3200	
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	3210	0
PRIMES NETTES	3299	
AUTRES REVENUS		
Revenus tirés des activités de négociation	3300	
Revenu net (perte) sur immeubles		
Immeubles pour propre usage	3310	
Immeubles de placement	3315	
Immeubles repris	3320	0
Total du revenu net (perte) sur immeubles	3325	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 300**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT (suite)****(000\$)**

	Exercice courant	Exercice précédent
	(01)	(02)
AUTRES REVENUS (suite)		
Revenu net (perte) sur valeurs mobilières		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3350	
Titres disponibles à la vente	3355	
Prêts et créances	3360	
Autres titres	3365	
Revenus (pertes) de change	3370	
Total du revenu net (perte) sur valeurs mobilières	3399	0
	0	0
Part des revenus (pertes) des entreprises associées et des coentreprises	3450	0
Honoraires et commissions		
Cotisations des caisses membres	3500	
Autres revenus provenant des caisses membres	3505	
Administration des dépôts	3510	
Distribution des produits et services Desjardins	3515	
Administration des autres services	3520	
Commissions sur prêts et cartes de crédit	3525	
Services de courtage et de fonds de placement	3530	
Honoraires de gestion et de services de garde	3535	
Autres	3540	
Total des honoraires et commissions	3545	0
	0	0
Autres revenus autres que d'intérêts	3550	
Total des autres revenus	3560	0
	0	0
REVENU TOTAL	3599	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 300**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT (suite)**

(000\$)

	Exercice courant (01)	Exercice précédent (02)
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES	3600	
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT	3650	
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS		
Rémunération et autres versements aux caisses membres	3700	
Cotisations aux composantes du Mouvement	3705	
Salaires et avantages sociaux	3710	
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	3715	
Ententes de services et impartition	3720	
Communications	3725	
Honoraires professionnels	3730	
Commissions	3735	
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	3740	
Amortissement des immobilisations incorporelles	3745	
Autres frais en personnel	3750	
Commandites et dons	3755	
Opérations inter-Caisses	3760	
Autres	3765	
Total des frais autres que d'intérêts	3799	0
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION AVANT IMPÔTS, ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET RISTOURNES	3800	0
Impôts sur les excédents		
Exigibles	3900	
Différés	3910	
Recouvrement des impôts relatifs à la rémunération sur le capital social	3920	
Total	3929	0
EXCÉDENTS AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET RISTOURNES	3930	0
Activités abandonnées	3940	
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES	3950	0
Provision pour ristournes aux membres ou caisses membres	3960	
Recouvrement d'impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres ou caisses membres	3965	
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE	3999	0
Part revenant:		
Au Groupe	3990	
Aux Participations ne donnant pas le contrôle	3991	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 400**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL**

(000 \$)

		Exercice courant (01)	Exercice précédent (02)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ou caisses membres	4000	<u>0</u>	<u>0</u>
Autres éléments du résultat global (perte) (nets d'impôts)			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat			
Titres disponibles à la vente			
Gains (pertes) nets non réalisés	4010		
Reclassement à l'état consolidé du résultat des (gains) /pertes	4050		
Instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie			
Gains (pertes) nets non réalisés	4100		
Reclassement à l'état consolidé du résultat des (gains) /pertes	4110		
Conversion de devises			
Gains (pertes) nets non réalisés	4200		
Répercussion de la couverture	4210		
Autres			
	4300		
Total partiel des éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat	4399	0	0
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés à l'état consolidé du résultat			
Excédent de réévaluation	4400		
Part des autres éléments du résultat global attribuable aux filiales, entreprises associées et coentreprises	4410		
Avantages du personnel	4420		
Réévaluation des régimes à prestations définies	4430		
Autres	4440		
Total partiel des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat	4500	0	0
Total des autres éléments du résultat global (perte)	4600	0	0
Total du résultat global (perte)	4999	0	0
Part revenant :			
Au Groupe	4990		
Aux Participations ne donnant pas le contrôle	4991	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 500

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(000 \$)

	Capital (01)	Excédents non répartis (02)	Réserves (03)	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)			Capitaux propres - Part revenant au Groupe (08)	Participations ne donnant pas le contrôle (09)	Total des capitaux propres (10)
				Titres disponibles à la vente (04)	Instruments de couverture de flux de trésorerie (05)	Autres (06)			
Solde au début de l'exercice précédent	5010						0	0	0
Incidence des changements de méthodes comptables	5020						0	0	0
Solde au début de l'exercice précédent retraité	5030	0	0	0	0	0	0	0	0
Total du résultat global de l'exercice précédent	5040						0	0	0
Émission (rachats) de parts de capital	5050						0	0	0
Émission (rachats) de capital-actions	5060						0	0	0
Frais d'émission de parts de capital	5070						0	0	0
Frais d'émission de capital-actions	5080						0	0	0
Autres variations nettes du capital social	5090						0	0	0
Versements aux caisses membres	5100						0	0	0
Rémunération sur les parts de capital	5110						0	0	0
Prélèvements sur/(virements aux) excédents non répartis	5120						0	0	0
Dividendes	5130						0	0	0
Effet des acquisitions	5140						0	0	0
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des participations ne donnant pas le contrôle	5150						0	0	0
Autres	5160						0	0	0
Solde à la fin de l'exercice précédent	5199	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 500

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (suite)

(000 \$)

	Capital (01)	Excédents non répartis (02)	Réserves (03)	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)				Capitaux propres - Part revenant au Groupe (08)	Participations ne donnant pas le contrôle (09)	Total des capitaux propres (10)
				Titres disponibles à la vente (04)	Instruments de couverture de flux de trésorerie (05)	Autres (06)	Total (07)			
Solde au début de l'exercice courant	5210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence des changements de méthodes comptables	5220						0	0		0
Solde au début de l'exercice courant retraité	5230	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total du résultat global de l'exercice courant	5240						0	0		0
Émission (rachats) de parts de capital	5250						0	0		0
Émission (rachats) de capital-actions	5260						0	0		0
Frais d'émission de parts de capital	5270						0	0		0
Frais d'émission de capital-actions	5280						0	0		0
Autres variations nettes du capital social	5290						0	0		0
Versements aux caisses membres	5300						0	0		0
Rémunération sur les parts de capital	5310						0	0		0
Prélèvements sur/(virements aux) excédents non répartis	5320						0	0		0
Dividendes	5330						0	0		0
Effet des acquisitions	5340						0	0		0
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle	5350						0	0		0
Autres	5360						0	0		0
Solde à la fin de l'exercice courant	5399	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 600

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(000 \$)

	Exercice courant (01)	Exercice précédent (02)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Excédents d'exploitation	6000	
Ajustements sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement	6010	
Variation nette des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	6020	
Dotations à la provision pour pertes sur créances	6030	
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur titres disponibles à la vente	6040	
	6050	
	6060	
	6070	
Variation des actifs et passifs opérationnels :		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6100	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de convention de revente	6110	
Prêts	6120	
Instruments financiers dérivés, montant net	6130	
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	6140	
Dépôts	6150	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	6160	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	6170	
	6180	
	6190	
	6200	
Impôts versés sur les excédents	6210	
Versement des ristournes aux caisses membres	6220	
Total	6299	0
	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission (remboursement) d'obligations subordonnées	6300	
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	6310	
Émission (rachat) de parts de capital	6320	
Frais d'émission (de rachat) des parts de capital	6330	
Autres variations nettes du capital social - Part revenant au Groupe	6340	
Autres variations nettes du capital social - Part revenant aux Participations		
ne donnant pas le contrôle	6350	
Rémunération sur le capital social	6360	
Émission d'actions privilégiées	6370	
Rachat d'actions privilégiées	6380	
Dividendes versés	6390	
	6400	
	6410	
	6420	
Total	6499	0
	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 600**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)**

(000 \$)

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation nette des valeurs mobilières avec les caisses membres

Variation nette des valeurs mobilières avec la Fédération

Montant encaissé des fonds de participation de la Fédération

(Acquisitions) disposition de titres disponibles à la vente

Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente

Produits tirés des échéances de titres disponibles à la vente

Acquisitions d'entreprises nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis

(Acquisitions) disposition des immobilisations corporelles et des immeubles de placement

Produit de cession des immobilisations corporelles et des immeubles de placement

Total**Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice**Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles**

Intérêts versés

Intérêts et dividendes reçus

	Exercice courant (01)	Exercice précédent (02)
6500		
6510		
6520		
6530		
6540		
6550		
6560		
6570		
6580		
6590		
6600		
6610		
6699	0	0
6700	0	0
6710	0	
6720	0	0
6730		
6740		

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 700

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(000 \$)

Veillez insérer les notes complémentaires aux états financiers consolidés en format PDF.

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 800

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Veuillez insérer le rapport de l'auditeur en format PDF.

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1000**TRÉSORERIE ET DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

(000\$)

DESCRIPTION (01)		Solde (02)
Numéraires et effets	010	
Dépôts auprès d'apparentés		
Caisse Centrale Desjardins	020	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	030	
Fiducie Desjardins inc.	040	
	050	
	060	
	070	
Total	099	0
Autres (Préciser) :		
Banque du Canada	100	
	110	
	120	
	130	
	140	
	150	
	160	
	170	
	180	
	190	
	200	
	210	
	220	
	230	
	240	
	250	
	260	
	270	
	280	
	290	
	300	
	310	
	320	
	330	
	340	
	350	
Total	399	0
TOTAL	499	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1090

VALEURS MOBILIÈRES - CAISSES MEMBRES

(000 \$)

ÉCHÉANCES	30 jours ou moins	Plus de 30 jours à moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Sous-total	Provision	Valeur au bilan
	(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	(07)	(08)	(09)	(10)
Avec des entités du Groupe Desjardins										
010	Dépôts à terme à la Fédération des caisses Desjardins du Québec							0		0
020	Fonds de liquidité sous gestion Desjardins							0		0
030	Fonds de participation							0		0
040								0		0
050								0		0
060								0		0
070								0		0
080								0		0
199	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1100**VALEURS MOBILIÈRES****(000 \$)**

TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	30 jours ou moins (01)	Plus de 30 jours à moins de 1 an (02)	De 1 an à 3 ans (03)	Plus de 3 ans à 5 ans (04)	Plus de 5 ans à 10 ans (05)	Plus de 10 ans (06)	Aucune échéance précise (07)	Sous-total (08)	Provision (09)	Valeur au bilan (10)
Créances émises ou garanties par :										
010	Gouvernement fédéral							0		0
020	Gouvernement provincial							0		0
030	Municipalités, administrations publiques, commissions scolaires							0		0
040	Administrations publiques à l'étranger							0		0
Autres titres :										
050	Institutions financières							0		0
060	Autres émetteurs canadiens et étrangers							0		0
070	Titres de participation							0		0
Total des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat										
199		0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1110**VALEURS MOBILIÈRES (suite)****(000 \$)**

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	30 jours ou moins (01)	Plus de 30 jours à moins de 1 an (02)	De 1 an à 3 ans (03)	Plus de 3 ans à 5 ans (04)	Plus de 5 ans à 10 ans (05)	Plus de 10 ans (06)	Aucune échéance précise (07)	Sous-total (08)	Provision (09)	Valeur au bilan (10)
Créances émises ou garanties par :										
210 Gouvernement fédéral								0		0
220 Gouvernement provincial								0		0
230 Municipalités, administrations publiques, commissions scolaires								0		0
240 Administrations publiques à l'étranger								0		0
Autres titres :										
250 Institutions financières								0		0
260 Autres émetteurs canadiens et étrangers								0		0
270 Titres de participation								0		0
Total des titres disponibles à la vente										
399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1120**VALEURS MOBILIÈRES (suite)****(000 \$)**

PRÊTS ET CRÉANCES	30 jours ou moins (01)	Plus de 30 jours à moins de 1 an (02)	De 1 an à 3 ans (03)	Plus de 3 ans à 5 ans (04)	Plus de 5 ans à 10 ans (05)	Plus de 10 ans (06)	Aucune échéance précise (07)	Sous-total (08)	Provision (09)	Valeur au bilan (10)
Créances émises ou garanties par :										
410 Gouvernement fédéral								0		0
420 Gouvernement provincial								0		0
430 Municipalités, administrations publiques, commissions scolaires								0		0
440 Administrations publiques à l'étranger								0		0
Autres titres :										
450 Institutions financières								0		0
460 Autres émetteurs canadiens et étrangers								0		0
470 Titres de participation								0		0
599 Total des prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1130**VALEURS MOBILIÈRES (suite)****(000 \$)**

TITRES DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	30 jours ou moins (01)	Plus de 30 jours à moins de 1 an (02)	De 1 an à 3 ans (03)	Plus de 3 ans à 5 ans (04)	Plus de 5 ans à 10 ans (05)	Plus de 10 ans (06)	Aucune échéance précise (07)	Sous-total (08)	Provision (09)	Valeur au bilan (10)
Créances émises ou garanties par :										
610 Gouvernement fédéral								0		0
620 Gouvernement provincial								0		0
630 Municipalités, administrations publiques, commissions scolaires								0		0
640 Administrations publiques à l'étranger								0		0
Autres titres :										
650 Institutions financières								0		0
660 Autres émetteurs canadiens et étrangers								0		0
670 Titres de participation								0		0
799 Total des titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
999 TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE							
ANNEXE 1139							
NOTATION DES VALEURS MOBILIÈRES							
(000 \$)							
COURT TERME - NOTATION	A-1/P-1 (01)	A-2/P-2 (02)	A-3/P-3 (03)	Autres notations (04)	Pas de notation (05)		Valeur au bilan (06)
Créances émises ou garanties par :							
010	Gouvernement fédéral						0
020	Gouvernement provincial						0
030	Municipalités, administrations publiques, commissions scolaires						0
040	Administrations publiques à l'étranger						0
Autres titres							
050	Institutions financières						0
060	Autres émetteurs canadiens et étrangers						0
070	Titres de participation						0
199	Total des actifs financiers à court terme	0	0	0	0	0	0
LONG TERME - NOTATION	AAA à AA- (07)	A+ à A- (08)	BBB+ à BBB- (09)	BB+ à B- (10)	Inférieure à B- (11)	Pas de notation (12)	Valeur au bilan (13)
Créances émises ou garanties par :							
210	Gouvernement fédéral						0
220	Gouvernement provincial						0
230	Municipalités, administrations publiques, commissions scolaires						0
240	Administrations publiques à l'étranger						0
Autres titres							
250	Institutions financières						0
260	Autres émetteurs canadiens et étrangers						0
270	Titres de participation						0
299	Total des actifs financiers à long terme	0	0	0	0	0	0
399	TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES						0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1140**VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES OU ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE****(000 \$)**

DESCRIPTION	Solde comptabilisé à l'actif (01)	Actifs provenant de tiers		
		Actifs pouvant être vendus ou réaffectés en garantie (02)	Portion non vendue ou réaffectée en garantie (03)	Montant net (04)
010 Banque du Canada				0
020 Institutions financières canadiennes				0
030 Institutions financières étrangères				0
040 Gouvernements fédéral et provinciaux				0
050 Gouvernements étrangers				0
060				0
070				0
080				0
090				0
100				0
199 TOTAL	<u>0</u>	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1200

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

(000\$)

CATÉGORIE	Nombre de prêts (01)	Solde brut des prêts (02)	Arrérages 90 jours et plus (03)	Provisions spécifiques (04)	Provisions collectives (05)	Total des provisions (06)	Prêts nets (07)	Revenus (08)
Caisses membres	010					0	0	
Aux particuliers								
Hypothèques (annexe 1210)	020	0	0			0	0	
À la consommation et autres (annexe 1220)	030	0	0			0	0	
Aux entreprises								
Hypothèques (annexe 1210)	050	0	0			0	0	
Secteur privé (annexe 1250)	060	0	0			0	0	
Institutions financières et administrations publiques (annexe 1270)	080	0	0			0	0	
Immeubles repris (ligne 1280 - bilan)	090					0	0	
Autres prêts (annexe 1290)	100	0	0			0	0	
TOTAL	299	0	0	0	0	0	0	0

27

Janvier 2015
Imprimé le : 2015-03-31

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1210**PRÊTS HYPOTHÉCAIRES — PAR CATÉGORIE****(000 \$)**

PRÊTS ASSURÉS	Solde net au bilan (01)	Prêts en retard				Provision totale (06)
		1 à 29 jours (02)	30 à 59 jours (03)	60 à 89 jours (04)	90 jours et plus (05)	
Prêts aux particuliers - (ligne 1210 - bilan)						
Habitations unifamiliales	010					
Habitations en copropriété — occupées par le propriétaire	020					
Habitations en copropriété — autres	030					
Habitations multiples	040					
Autres	050					
Total	099	<u>0</u>	0	0	0	0
Prêts provisoires inclus à la ligne 099						
	100					
Prêts aux entreprises - (ligne 1240 - bilan)						
Immeubles industriels	110					
Bureaux d'affaires	120					
Centres commerciaux	130					
Hôtels/Motels	140					
Terrains/Fermes	150					
Réserve foncière et aménagement de terrain	160					
Autres	170					
Total	199	<u>0</u>	0	0	0	0
Prêts provisoires inclus à la ligne 199						
	200					
TOTAL	209	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires situés à l'extérieur du Canada						
Prêts aux particuliers	210					
Prêts aux entreprises	220					
Total	299	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1210**PRÊTS HYPOTHÉCAIRES — PAR CATÉGORIE (suite)****(000 \$)**

PRÊTS NON ASSURÉS	Solde net au bilan (07)	Prêts en retard				Provision totale (12)
		1 à 29 jours (08)	30 à 59 jours (09)	60 à 89 jours (10)	90 jours et plus (11)	
Prêts aux particuliers - (ligne 1210 - bilan)						
Habitations unifamiliales	310					
Habitations en copropriété — occupées par le propriétaire	320					
Habitations en copropriété — autres	330					
Habitations multiples	340					
Autres	350					
Total	399	<u>0</u>	0	0	0	0
Prêts provisoires inclus à la ligne 399	400					
Prêts aux entreprises - (ligne 1240 - bilan)						
Immeubles industriels	410					
Bureaux d'affaires	420					
Centres commerciaux	430					
Hôtels/Motels	440					
Terrains/Fermes	450					
Réserve foncière et aménagement de terrain	460					
Autres	470					
Total	499	<u>0</u>	0	0	0	0
Prêts provisoires inclus à la ligne 499	500					
TOTAL	509	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires situés à l'extérieur du Canada						
Prêts aux particuliers	510					
Prêts aux entreprises	520					
Total	599	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1210.1**SOMMAIRE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SELON L'IMPORTANCE****(000 \$)**

TRANCHE		Prêts aux particuliers - Assurés SCHL		Prêts aux particuliers - Assurés Autres		Prêts aux particuliers - non assurés		Prêts aux entreprises assurés et non assurés	Total (08)
		Nombre (01)	Solde (02)	Nombre (03)	Solde (04)	Nombre (05)	Solde (06)	Solde (07)	
0 à 250	010								0
Plus de 250 jusqu'à 500	020								0
Plus de 500 jusqu'à 1 000	030								0
Plus de 1 000 jusqu'à 5 000	040								0
Plus de 5 000	050								0
TOTAL	099	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE			
ANNEXE 1210.2			
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES - CARACTÉRISTIQUES			
(000 \$)			
RATIO PRÊT-VALEUR (RPV) (en %)	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts hypothécaires aux entreprises (03)
	Assurés (01)	Non assurés (02)	
010 ≤ 50 %			
020 > 50 % et ≤ 65 %			
030 > 65 % et ≤ 75 %			
040 > 75 % et ≤ 80 %			
050 > 80 % et ≤ 85 %			
060 > 85 % et ≤ 90 %			
070 > 90 % et ≤ 95 %			
080 > 95 % et ≤ 100 %			
090 > 100 %			
099 Total	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
PÉRIODE D'AMORTISSEMENT (en années)	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts hypothécaires aux entreprises (03)
	Assurés (01)	Non assurés (02)	
110 ≤ 15 ans			
120 > 15 ans et ≤ 20 ans			
130 > 20 ans et ≤ 25 ans			
140 > 25 ans et ≤ 30 ans			
150 > 30 ans et ≤ 35 ans			
160 > 35 ans et ≤ 40 ans			
170 > 40 ans			
199 Total	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
RATIO DU SERVICE DE LA DETTE TOTALE (SDT) (en %)	Prêts hypothécaires résidentiels		
	Assurés (01)	Non assurés (02)	
210 ≤ 25 %			
220 > 25 % et ≤ 30 %			
230 > 30 % et ≤ 35 %			
240 > 35 % et ≤ 40 %			
250 > 40 % et ≤ 45 %			
260 > 45 % et ≤ 50 %			
270 > 50 % et ≤ 55 %			
280 > 55 %			
290 Aucun ratio fourni			
299 Total	<u>0</u>	<u>0</u>	
COTE DES AGENCES D'ÉVALUATION DU CRÉDIT	Prêts hypothécaires résidentiels		
	Assurés (01)	Non assurés (02)	
310 ≤ 500			
320 > 500 et ≤ 550			
330 > 550 et ≤ 600			
340 > 600 et ≤ 650			
350 > 650 et ≤ 700			
360 > 700 et ≤ 750			
370 > 750			
380 Aucune cote			
399 Total	<u>0</u>	<u>0</u>	

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1220**PRÊTS À LA CONSOMMATION ET AUTRES****(000\$)**

CATÉGORIE	Solde net au bilan (01)	Prêts en retard				Provision (06)
		1 à 29 jours (02)	30 à 59 jours (03)	60 à 89 jours (04)	90 jours et plus (05)	
Marges de crédit	010					
Cartes de crédit	020					
Prêts autos / Véhicules	030					
Prêts personnels	040					
Prêts étudiants	050					
Prêts REÉR	060					
Prêts achetés d'autres institutions	070					
Autres	080					
TOTAL	199	<u>0</u>	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1220.1**SOMMAIRE DES PRÊTS À LA CONSOMMATION ET AUTRES SELON L'IMPORTANCE****(000\$)**

TRANCHE		Nombre	Solde
		(01)	(02)
0 à 25	010		
Plus de 25 à 50	020		
Plus de 50 à 100	030		
Plus de 100 à 150	040		
Plus de 150	050		
TOTAL	099	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1250**PRÊTS AUX ENTREPRISES - SECTEUR PRIVÉ****(000 \$)**

SECTEUR	Solde net au bilan (01)	Prêts en retard					Total (06)	Provision (07)
		1 à 29 jours (02)	30 à 59 jours (03)	60 à 89 jours (04)	90 jours et plus (05)			
Agriculture	110					0		
Pêche et Piégeage	120					0		
Exploitation forestière et services forestiers	130					0		
Mines, carrières et puits de pétrole								
Mines	140					0		
Énergies	142					0		
Autres	144					0		
Total	149	0	0	0	0	0		
Secteur manufacturier								
Aliments, boissons et produits du tabac	150					0		
Cuir, textiles et vêtements	152					0		
Produits métalliques	154					0		
Matériel de transport	156					0		
Produits pétroliers	158					0		
Caoutchouc, plastique et produits chimiques	160					0		
Autres	162					0		
Total	169	0	0	0	0	0		
Construction/Immobilier								
Constructeurs et promoteurs								
Immeubles commerciaux	170					0		
Immeubles résidentiels								
Unifamilial	172					0		
Appartements	174					0		
Condo	176					0		
Promoteurs fonciers	178					0		
Services immobiliers	180					0		
Autres	182					0		
Total	189	0	0	0	0	0		

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1250**PRÊTS AUX ENTREPRISES - SECTEUR PRIVÉ (suite)****(000 \$)**

SECTEUR	Solde net au bilan (01)	Prêts en retard					Total (06)	Provision (07)
		1 à 29 jours (02)	30 à 59 jours (03)	60 à 89 jours (04)	90 jours et plus (05)			
Transport, communications et autres services publics								
Transports	190					0		
Transport par pipelines	192					0		
Entreposage et emmagasinage	194					0		
Communications	196					0		
Autres services publics	198					0		
Total	199	0	0	0	0	0		
Commerce de gros								
Vêtements	200					0		
Autres	210					0		
Total	219	0	0	0	0	0		
Commerce de détail								
Alimentation	220					0		
Vêtements	222					0		
Meubles	224					0		
Automobiles	226					0		
Grands magasins	228					0		
Autres	230					0		
Total	239	0	0	0	0	0		
Services								
Hôtels	240					0		
Restaurants et bars	242					0		
Sociétés de crédits-bails	244					0		
Autres	246					0		
Total	249	0	0	0	0	0		
Conglomérats								
	250					0		
Autres (institutions privées sans but lucratif, organismes religieux, établissements de santé et d'enseignement)								
	260					0		
TOTAL	299	0	0	0	0	0	0	

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1250.1**PROGRAMMES DES PRÊTS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT****(000 \$)**

TYPE	Solde net au bilan	Prêts en retard					Provision
		1 à 29 jours	30 à 59 jours	60 à 89 jours	90 et plus	Total	
	(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	(07)
Prêts pour les améliorations d'immeubles résidentiels	010					0	
Prêts aux petites entreprises	020					0	
Prêts agricoles	030					0	
Prêts aux étudiants	040					0	
Autres prêts du gouvernement	050					0	
	060					0	
TOTAL DES PROGRAMMES DES PRÊTS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT	099	0	0	0	0	0	0
Prêts provisoires inclus à la ligne 099	100					0	
Prêts à des entreprises non constituées en société à des fins commerciales (OSBL)	200					0	

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1250.2**SOMMAIRE DES PRÊTS AUX ENTREPRISES - SECTEUR PRIVÉ, SELON L'IMPORTANCE****(000\$)**

TRANCHE		Nombre	Montant
		(01)	(02)
0 à 350	010		
Plus de 350 jusqu'à 1 000	020		
Plus de 1 000 jusqu'à 5 000	030		
Plus de 5 000	040		
TOTAL	099	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1270

PRÊTS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(000\$)

CATÉGORIE	Solde net au bilan (01)	Prêts en retard				Provision (06)
		De 1 à 29 jours (02)	De 30 à 59 jours (03)	60 à 89 jours (04)	90 jours et plus (05)	
Prêts aux institutions financières						
Prêts à vue et prêts à court terme à des négociants en placement et des courtiers, garantis	010					
Institutions de dépôt	020					
Sociétés de prêts à la consommation et de financement des entreprises	030					
Sociétés d'investissement	040					
Entités/ Sociétés d'assurances	050					
Caisses de retraite	060					
Autres	070					
Total	099	0	0	0	0	
Prêts aux administrations publiques canadiennes						
Gouvernement fédéral	100					
Gouvernement provincial	110					
Municipalités et commissions scolaires	120					
Total	199	0	0	0	0	
Prêts étrangers						
Administrations publiques étrangères	200					
TOTAL	299	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1270.1**SOMMAIRE DES PRÊTS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES
ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON L'IMPORTANCE**

(000\$)

TRANCHE		Nombre	Montant
		(01)	(02)
0 à 500	010		
Plus de 500 jusqu'à 1 000	020		
Plus de 1 000 jusqu'à 5 000	030		
Plus de 5 000 jusqu'à 10 000	040		
Plus de 10 000	050		
TOTAL	099	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1290**AUTRES PRÊTS****(000\$)**

DESCRIPTION	Solde net au bilan (01)	Prêts en retard				Provision (06)
		De 1 à 29 jours (02)	De 30 à 59 jours (03)	De 60 à 89 jours (04)	90 jours et plus (05)	
	010					
	020					
	030					
	040					
	050					
	060					
	070					
	080					
	090					
	100					
	110					
	120					
	130					
	140					
	150					
	160					
	170					
	180					
	190					
TOTAL	199	<u>0</u>	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1400

AUTRES PLACEMENTS DANS LA FÉDÉRATION

(000 \$)

NOM DE L'ENTITÉ (01)	%	Description des placements (03)	Valeur au bilan		Revenus liés aux placements		
			Méthode de la mise en équivalence (04)	À la juste valeur (05)	Excédent net (06)	Revenus d'intérêts (07)	Autres (08)
Fédération des caisses Desjardins du Québec							
	010	Fonds de liquidité sous gestion Desjardins					
	020	Fonds de participation					
	030	Fonds d'administration					
	040	Fonds d'hypothèques					
	050	Fonds de dépôts					
	060	Fonds d'aide au développement					
Total	199		0	0	0	0	0
Autres fonds							
	200						
	210						
	220						
	230						
	240						
	250						
	260						
	270						
	280						
	290						
	300						
	310						
Total	399		0	0	0	0	0
TOTAL DES PLACEMENTS DANS LA FÉDÉRATION	499		0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1500

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

(000 \$)

NOM DE L'ENTREPRISE \ COENTREPRISE (01)	% détenu (02)	Actifs (03)	Passifs (04)	Capitaux propres (05)	Participation Valeur au bilan (06)	Revenu total (10)	Frais d'intérêts (11)	Dotations aux amortissements (12)	Résultat net et résultat global de l'exercice (13)	Distributions reçues (14)
Entreprises associées										
	010									
	020									
	030									
	040									
	050									
	060									
	070									
	080									
Total	099	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coentreprises										
	110									
	120									
	130									
	140									
	150									
	160									
	170									
	180									
Total	199	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES PARTICIPATIONS	299	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1610

ÉCHÉANCE DES MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

(000 \$)

CATÉGORIE/TYPE	Échéance				Montant nominal de référence (05)
	Moins de 1 an (01)	De 1 à 3 ans (02)	Plus de 3 ans à 5 ans (03)	Plus de 5 ans (04)	
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT					
Contrats hors cote					
Swaps de taux d'intérêt	010				0
Contrats de garantie de taux d'intérêt	020				0
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme normalisés	030				0
Options achetées	040				0
Options vendues	050				0
Total	099	0	0	0	0
CONTRATS DE CHANGE					
Contrats hors cote					
Contrats à terme	100				0
Swaps de devises	110				0
Options achetées	120				0
Options vendues	130				0
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme	140				0
Total	199	0	0	0	0
AUTRES CONTRATS					
Contrats hors cote					
Swaps	200				0
Options achetées	210				0
Options vendues	220				0
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation					
Swaps	230				0
Contrats négociables en Bourse					
Contrats à terme normalisés	240				0
Options achetées	250				0
Total	299	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS DÉRIVÉS	399	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1610.1

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(000 \$)

CATÉGORIE/TYPE	Montant nominal de référence (01)	Actif (02)	Passif (03)
DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couverture de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	020		
Contrats de change			
Contrats de change à terme	030		
Swaps de devises	040		
Total des couvertures de juste valeur	049	0	0
Couverture de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	050		
Contrats de change			
Contrats de change à terme	060		
Swaps de devises	070		
Total des couvertures de flux de trésorerie	079	0	0
TOTAL — DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE	099	0	0
À DES FINS DE TRANSACTIONS			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	110		
Contrats de taux d'intérêt	120		
Contrats à termes normalisés	130		
Options achetées	140		
Options vendues	150		
Total	199	0	0
Contrats de change à terme			
Contrats de change à terme	210		
Swaps de devises	220		
Options achetées	230		
Options vendues	240		
Total	299	0	0
Autres contrats			
Swaps	310		
Contrats à termes normalisés	320		
Options achetées	330		
Options vendues	340		
Total	399	0	0
TOTAL À DES FINS DE TRANSACTIONS	499	0	0
Total des instruments dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	599	0	0
Moins : Incidence des accords généraux de compensation	650		
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	699	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1610.2**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS SELON LA COTE D'ÉVALUATION DU RISQUE****(000 \$)****TOTAL NET DE L'EXPOSITION POSITIVE LIÉE AU RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL**

COTE DE CRÉDIT		Contrat de taux d'intérêt (01)	Contrat de change (02)	Autres contrats (03)	Total (04)
AAA	010				0
AA	020				0
A	030				0
BBB	040				0
Inférieur à BBB	050				0
Non cotée	060				0
TOTAL	099	0	0	0	0

TOTAL BRUT DE L'EXPOSITION POSITIVE LIÉE AU RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL

COTE DE CRÉDIT		Contrat de taux d'intérêt (01)	Contrat de change (02)	Autres contrats (03)	Total (04)
AAA	110				0
AA	120				0
A	130				0
BBB	140				0
Inférieur à BBB	150				0
Non cotée	160				0
TOTAL	199	0	0	0	0

LES CINQ ENGAGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS

CATÉGORIE DE CONTRAT (01)	Nom de l'entité (02)	Montants positifs nets des engagements selon la méthode d'évaluation du risque de crédit maximal (03)	Cote (04)
210			
220			
230			
240			
250			

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1610.3**RISQUE DE CRÉDIT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS****(000 \$)**

CATÉGORIE/TYPE	Montant nominal de référence (01)	Valeur de remplacement (02)	Risque de crédit équivalent (03)	Solde pondéré en fonction du risque (04)
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	110			
Contrats de garantie de taux d'intérêt	120			
Contrats à terme normalisés	130			
Options achetées	140			
Options vendues	150			
Total	199	0	0	0
Contrats de change				
Contrats de change à terme	210			
Swaps de devises	220			
Options achetées	230			
Options vendues	240			
Total	299	0	0	0
Autres contrats				
Swaps	310			
Contrats à terme normalisés	320			
Options achetées	330			
Options vendues	340			
Total	399	0	0	0
Total des instruments dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	499	0	0	0
Moins: Incidence des accords généraux de compensation	500			
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	699	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1625

IMMEUBLES DE PLACEMENT

(000 \$)

DESCRIPTION (01)	Type de biens immobiliers (02)	Valeur nette au début de l'exercice (03)	Acquisitions (04)	Dispositions/radiations (05)	Gains (pertes) déclarés dans les résultats (06)	Amortissement (07)	Ajustement amortissement cumulé (dispositions) (08)	Autres (09)	Valeur nette à la fin de l'exercice (10)
	010								0
	020								0
	030								0
	040								0
	050								0
	060								0
	070								0
	080								0
	090								0
	100								0
	110								0
	120								0
	130								0
	140								0
	150								0
	160								0
	170								0
	180								0
	190								0
	200								0
	210								0
	220								0
	230								0
	240								0
	250								0
TOTAL	299	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1625

IMMEUBLES DE PLACEMENT (suite)

(000 \$)

DESCRIPTION (01)	% de propriété (20)	Année d'acquisition (21)	Évaluation				Provisions individuelles cumulatives (26)	Revenu net de l'exercice (27)	Prêts hypothécaires et autres charges immobilières (28)
			Date d'évaluation (22)	Valeur d'évaluation (23)	Total des acquisitions depuis la dernière évaluation (24)	Valeur d'évaluation redressée (25)			
	010						0		
	020						0		
	030						0		
	040						0		
	050						0		
	060						0		
	070						0		
	080						0		
	090						0		
	100						0		
	110						0		
	120						0		
	130						0		
	140						0		
	150						0		
	160						0		
	170						0		
	180						0		
	190						0		
	200						0		
	210						0		
	220						0		
	230						0		
	240						0		
	250						0		
TOTAL	299				0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1630**IMMOBILISATIONS CORPORELLES****(000 \$)**

CATÉGORIE	Valeur nette au début de l'exercice (01)	Acquisitions (02)	Dispositions /radiations (03)	Gains (pertes) déclarés dans les résultats (04)	Amortissement (05)	Ajustements à l'amortissement cumulé (06)	Autres (07)	Valeur nette à la fin de l'exercice (08)
IMMEUBLES POUR PROPRE USAGE								
Terrain	010							0
Bâtiment	020							0
	030							0
	040							0
	050							0
	060							0
	070							0
	080							0
	090							0
	100							0
	110							0
Total - Immeubles pour propre usage	199	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Améliorations locatives	200							0
Mobilier, agencement et autres	210							0
Matériel informatique	220							0
Autres	230							0
Total - autres immobilisations corporelles	299	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Immobilisations corporelles	399	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1635**GOODWILL****(000 \$)**

COÛTS		Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Autre secteur (Préciser) :	Autre secteur (Préciser) :	Total
		(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	(07)
Solde au début	010							0
Acquisitions d'entreprises	020							0
Dispositions /retraits	030							0
Perte de valeur	040							0
Autres	050							0
Solde à la fin	099	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1640**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****(000 \$)**

COÛT		Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Relations clients	Marques de commerce et licences	Autre secteur (Préciser) :	Autre secteur (Préciser) :	Autre secteur (Préciser) :	Autre secteur (Préciser) :	Total
		(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	(07)	(08)	(09)
Solde au début	010									0
Acquisitions	020									0
Acquisitions d'entreprises	030									0
Dispositions /retraits	040									0
Autres	050									0
Solde à la fin	099	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMORTISSEMENT CUMULÉ		Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Relations clients	Marques de commerce et licences	Autre secteur (Préciser) :	Autre secteur (Préciser) :	Autre secteur (Préciser) :	Autre secteur (Préciser) :	Total
		(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
Solde au début	110									0
Amortissement	120									0
Dispositions /retraits	130									0
Autres	140									0
Solde à la fin	199	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur nette comptable	299	0	0	0	0	0	0	0	0	0

51

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 1665**AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF****(000 \$)**

DESCRIPTION (01)		Montant (02)
Débiteurs	010	
Intérêts à recevoir	020	
	030	
	040	
	050	
	060	
	070	
	080	
	090	
	100	
	110	
	120	
	130	
	140	
	150	
	160	
	170	
TOTAL	199	<u>0</u>

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE			
ANNEXE 2000			
PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS			
(000 \$)			
DÉPÔTS CAISSES MEMBRES (ligne 2000 - bilan)		Nombre	Montant
		(01)	(02)
Payable à vue	010		
Payable à terme fixe < 1 an	020		
Payable à terme fixe >= 1 an et < 3 ans	030		
Payable à terme fixe >= 3 ans et <= 5 ans	040		
Payable à terme fixe > 5 ans, non remboursable	050		
Payable à terme fixe > 5 ans, remboursable sur demande	060		
TOTAL DES DÉPÔTS CAISSES MEMBRES	099	0	<u>0</u>
DÉPÔTS PARTICULIERS (ligne 2010 - bilan)		Nombre	Montant
		(01)	(02)
Payable à vue	110		
Payable à terme fixe < 1 an	120		
Payable à terme fixe >= 1 an et < 3 ans	130		
Payable à terme fixe >= 3 ans et <= 5 ans	140		
Payable à terme fixe > 5 ans, non remboursable	150		
Payable à terme fixe > 5 ans, remboursable sur demande	160		
TOTAL DES DÉPÔTS PARTICULIERS	199	0	<u>0</u>
DÉPÔTS ENTREPRISES ET GOUVERNEMENTS (ligne 2020 - bilan)		Nombre	Montant
		(01)	(02)
Secteur commercial			
Payable à vue	210		
Payable à terme fixe < 1 an	220		
Payable à terme fixe >= 1 an et < 3 ans	230		
Payable à terme fixe >= 3 ans et <= 5 ans	240		
Payable à terme fixe > 5 ans, non remboursable	250		
Payable à terme fixe > 5 ans, remboursable sur demande	260		
Total secteur commercial	299	0	0
Secteur industriel			
Payable à vue	310		
Payable à terme fixe < 1 an	320		
Payable à terme fixe >= 1 an et < 3 ans	330		
Payable à terme fixe >= 3 ans et <= 5 ans	340		
Payable à terme fixe > 5 ans, non remboursable	350		
Payable à terme fixe > 5 ans, remboursable sur demande	360		
Total secteur industriel	399	0	0
Secteur agricole			
Payable à vue	410		
Payable à terme fixe < 1 an	420		
Payable à terme fixe >= 1 an et < 3 ans	430		
Payable à terme fixe >= 3 ans et <= 5 ans	440		
Payable à terme fixe > 5 ans, non remboursable	450		
Payable à terme fixe > 5 ans, remboursable sur demande	460		
Total secteur agricole	499	0	0
53			

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE			
ANNEXE 2000			
PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS (suite)			
(000 \$)			
DÉPÔTS ENTREPRISES ET GOUVERNEMENTS (suite)		Nombre (01)	Montant (02)
Secteur forestier			
Payable à vue	510		
Payable à terme fixe < 1 an	520		
Payable à terme fixe >= 1 an et < 3 ans	530		
Payable à terme fixe >= 3 ans et <= 5 ans	540		
Payable à terme fixe > 5 ans, non remboursable	550		
Payable à terme fixe > 5 ans, remboursable sur demande	560		
Total secteur forestier	599	0	0
Secteur des services			
Payable à vue	610		
Payable à terme fixe < 1 an	620		
Payable à terme fixe >= 1 an et < 3 ans	630		
Payable à terme fixe >= 3 ans et <= 5 ans	640		
Payable à terme fixe > 5 ans, non remboursable	650		
Payable à terme fixe > 5 ans, remboursable sur demande	660		
Total secteur des services	699	0	0
Secteur des institutions publiques			
Payable à vue	710		
Payable à terme fixe < 1 an	720		
Payable à terme fixe >= 1 an et < 3 ans	730		
Payable à terme fixe >= 3 ans et <= 5 ans	740		
Payable à terme fixe > 5 ans, non remboursable	750		
Payable à terme fixe > 5 ans, remboursable sur demande	760		
Total secteur des institutions publiques	799	0	0
Secteur Autres			
Payable à vue	810		
Payable à terme fixe < 1 an	820		
Payable à terme fixe >= 1 an et < 3 ans	830		
Payable à terme fixe >= 3 ans et <= 5 ans	840		
Payable à terme fixe > 5 ans, non remboursable	850		
Payable à terme fixe > 5 ans, remboursable sur demande	860		
Total Autres	869	0	0
TOTAL DES DÉPÔTS ENTREPRISES ET GOUVERNEMENTS	899	0	0
DÉPÔTS INSTITUTIONS DE DÉPÔT (ligne 2030 - bilan)		Nombre (01)	Montant (02)
Payable à vue	910		
Payable à terme fixe < 1 an	920		
Payable à terme fixe >= 1 an et < 3 ans	930		
Payable à terme fixe >= 3 ans et <= 5 ans	940		
Payable à terme fixe > 5 ans, non remboursable	950		
Payable à terme fixe > 5 ans, remboursable sur demande	960		
TOTAL DES DÉPÔTS INSTITUTIONS DE DÉPÔT	999	0	0
TOTAL DES DÉPÔTS	1000	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2000.1**VENTILATION DES DÉPÔTS ASSURABLES****(000 \$)**

CATÉGORIE DE DÉPÔT	Montant			Nombre de déposants	
	<= 100 (01)	> 100 (02)	Total (03)	<= 100 (04)	> 100 (05)
010 Garantie de base			0		
020 Dépôts conjoints			0		
030 Dépôts en fiducie			0		
040 Dépôts en vertu d'un mandat			0		
050 REÉR			0		
060 FEÉR			0		
070 CÉLI			0		
080 Comptes d'impôts fonciers			0		
099 TOTAL	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2000.2

LISTE DES 25 PLUS IMPORTANTS DÉPOSANTS

(000 \$)

	Type de déposant ^(a) (01)	Nom du déposant (02)	Dépôts totaux (03)	Dépôts garantis (04)	Type de dépôts ^(b) (05)	Montant le plus élevé (06)	Terme, en années ^(c) (07)
010							
020							
030							
040							
050							
060							
070							
080							
090							
100							
110							
120							
130							
140							
150							
160							
170							
180							
190							
200							
210							
220							
230							
240							
250							
(a) Type de déposant :			(b) Indiquer le type de dépôt :				
1	Particulier		1	Dépôts et certificats à demande			
2	PME		2	Dépôts et certificats à terme			
3	Grande entreprise		3	REÉR\FERR et autres plans enregistrés			
4	Secteur public		Si un même déposant possède plusieurs dépôts, inscrire celui correspondant au montant le plus élevé, tel qu'inscrit à la colonne (6).				
5	Autres						
(c) Indiquer le terme du dépôt s'il s'agit d'un dépôt ou certificat à terme. Si un même déposant possède plusieurs dépôts, inscrire le terme le plus court.							

56

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2000.3**DÉPÔTS ÉMIS PAR L'ENTREMISE DE COURTIER**

(000 \$)

Catégories de dépôt ^(a)		Courtier 1 (01)	Courtier 2 (02)	Courtier 3 (03)	Courtier 4 (04)	Courtier 5 (05)	Courtier 6 (06)	Courtier 7 (07)	Courtier 8 (08)	Courtier 9 (09)	Courtier 10 (10)
Nom du courtier											
010	Dépôts et certificats à demande										
020	Dépôts et certificats à terme (0 à 30 jours)										
030	Dépôts et certificats à terme (plus de 1 à 3 mois)										
040	Dépôts et certificats à terme (plus de 3 à 6 mois)										
050	Dépôts et certificats à terme (plus de 6 à 12 mois)										
060	Dépôts et certificats à terme (plus de 1 à 2 ans)										
070	Dépôts et certificats à terme (plus de 2 à 3 ans)										
080	Dépôts et certificats à terme (plus de 3 à 5 ans)										
090	Dépôts et certificats à terme (plus de 5 ans) - non remboursable à demande après 5 ans										
100	Dépôts et certificats à terme (plus de 5 ans) - remboursable à demande après 5 ans										
199	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

^(a) Dans chacune des catégories, lister les dépôts et certificats émis par l'entremise des 10 plus importants courtiers, selon le type de dépôts et leur échéance, incluant les dépôts enregistrés et non enregistrés.

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2100**HYPOTHÈQUES À PAYER****(000 \$)**

	Nom du prêteur (01)	Année du prêt (02)	Taux % (03)	Terme (04)	Prêt original (05)	Solde du prêt (06)	Intérêts courus à payer (07)	Titres nantis	
								Description (08)	Valeur au bilan (09)
010	Fédération des caisses Desjardins du Québec								
020	Caisse Centrale Desjardins								
030									
040									
050									
060									
070									
080									
090									
100									
110									
120									
130									
140									
150									
160									
170									
180									
190									
199	TOTAL					0.	0.		

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2110**AUTRES EMPRUNTS****(000 \$)**

	Nom du prêteur (01)	Année du prêt (02)	Taux % (03)	Terme (04)	Prêt original (05)	Solde du prêt (06)	Intérêts courus à payer (07)	Titres nantis	
								Description (08)	Valeur au bilan (09)
010	Fédération des caisses Desjardins du Québec								
020	Caisse Centrale Desjardins								
030									
040									
050									
060									
070									
080									
090									
100									
110									
120									
130									
140									
150									
160									
170									
180									
190									
199	TOTAL					<u>0</u>	<u>0</u>		

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2310**ENGAGEMENTS RELATIFS AUX VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES OU VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT****(000 \$)**

DESCRIPTION		Actifs affectés en garantie	Solde comptabilisé au passif
		(01)	(02)
Banque du Canada	010		
Institutions financières canadiennes	020		
Institutions financières étrangères	030		
Gouvernements fédéral et provinciaux	040		
Gouvernement étranger	050		
Autres	060		
TOTAL	199	0	<u>0</u>

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2345**AUTRES PASSIFS****(000 \$)**

DESCRIPTION		Montant
(01)		(02)
010	Créditeurs	
020	Revenus reportés relatifs aux programmes de fidélisation	
030	Provisions pour risques et charges	
040	Intérêts courus	
050		
060	Ristournes à payer	
070		
080		
090		
100		
110		
120		
130		
140		
150		
160		
170		
180		
190		
200		
210		
220		
230		
240		
250		
260		
270		
280		
290		
300		
310		
320		
399	TOTAL	0

61

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2400**OBLIGATIONS SUBORDONNÉES****(000 \$)**

DESCRIPTION (01)	Année de l'émission (02)	Taux % (03)	Terme (04)	Montant original (05)	Solde (06)	Intérêts courus à payer (07)	Titres nantis	
							Description (08)	Valeur au bilan (09)
010 Série E								
020 Série F								
030 Série G								
040 Série H								
050 Série J								
060								
070								
080								
090								
100								
110								
120								
130								
140								
150								
160								
170								
180								
190								
199 TOTAL					<u>0</u>	0		

62

Janvier 2015
Imprimé le : 2015-03-31

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2600

CAPITAL SOCIAL

Description (01)	Nombre de parts au début (02)	Émission (03)	Rachat (04)	Autres (05)	Nombre de parts à la fin (06)	Valeur nominale (en \$) (07)	Total (000 \$) (08)
010 Parts de qualification (ligne 2600 - bilan)					0		
020 Parts permanentes (ligne 2610 - bilan)					0		
030 Parts privilégiées (ligne 2620 - bilan)					0		
040 Parts de ristournes (ligne 2630 - bilan)					0		
Parts de placement (ligne 2640 - bilan)							
050 PL					0		
060 PL-2					0		
069 SOUS-TOTAL	0	0	0	0	0		0
Parts de capital (ligne 2650 - bilan)							
100 A					0		
110 B					0		
120 C					0		
130 D					0		
140 E					0		
150 F					0		
160 U					0		
200 CCD					0		
210 FIN-3					0		
220 FIN-4					0		
230 FIN-5A					0		
240 VM					0		
250 INV					0		
260 VFP-1A					0		
270 FD					0		
280 SER					0		
300 FED-2					0		
310 FED-3					0		
320 FED-7					0		
400 FD-QCA					0		
410 FID-MON					0		
420 FID-E					0		
430 FID-BG					0		
440 FID-SCC					0		
450 FID-YMC					0		
500 PC1					0		
510 PC2					0		
600 RF-1					0		
699 SOUS-TOTAL	0	0	0	0	0		0
799 TOTAL - Capital social							<u>0</u>

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2690**CAPITAL-ACTIONS****(000 \$)**

	DESCRIPTION	Nombre d'actions au début	Émission	Rachat	Autres	Nombre d'actions à la fin	Valeur nominale (en \$)	Total
	(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	(07)	(08)
010	Catégorie A					0		
020	Catégorie B - série 2000					0		
030	Catégorie B - série 2002					0		
040	Catégorie B - série 2003					0		
050	Catégorie C - série 2010					0		
060						0		
070						0		
080						0		
110						0		
120						0		
130						0		
140						0		
150						0		
199	TOTAL							<u>0</u>

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 2720

RÉSERVES

(000 \$)

DESCRIPTION		Solde au début	Virements	Affectations	Solde à la fin
		(01)	(02)	(03)	(04)
Réserve plus-value (Placements dans les fonds de participation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec)	010				0
Réserve plus-value (Instruments dérivés)	020				0
Réserve plus-value (Régimes d'avantages du personnel)	030				0
Réserve plus-value (Autre)	040				0
Réserve générale	050				0
Réserve de stabilisation	060				0
Réserve pour ristournes éventuelles	070				0
Fonds d'aide au développement du milieu	080				0
Autres réserves (Préciser) :					
	100				0
	110				0
	120				0
	130				0
	140				0
	150				0
TOTAL	199	0	0	0	<u>0</u>

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 4000**ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE****(000\$)**

DESCRIPTION		Actifs financiers affectés en garantie (01)	Actifs provenant de tiers			Total (05)
			Actifs pouvant être vendus ou réaffectés en garantie (02)	Portion non vendue ou non réaffectée en garantie (03)	Montant net (04)	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	010				0	0
Créances émises ou garanties par le gouvernement fédéral, provincial, municipal ou scolaire	020				0	0
Avec des entités Desjardins						
Dépôts à terme à la Fédération	030				0	0
Fonds de liquidité sous gestion Desjardins	040				0	0
Fonds de participation	050				0	0
Autres	060				0	0
Autres titres						
Institutions financières	070				0	0
Autres émetteurs canadiens	080				0	0
Autres émetteurs étrangers	090				0	0
Prêts						
Caisses membres	100				0	0
Aux particuliers	110				0	0
Aux entreprises	120				0	0
Autres	130				0	0
TOTAL	199	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 4005**ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE PAR TYPE D'UTILISATION**

(000\$)

DESCRIPTION		Encours à la fin d'exercice (01)
Banque du Canada	010	
Approvisionnement en argent du réseau des caisses		
Auprès de la Banque du Canada	020	
Gouvernement étranger/Banques Centrales	030	
Chambres de compensation directe	040	
Organisations de la compensation directe :		
Au Canada :		
CCDV	050	
Autres	060	
À l'étranger :		
DTC	070	
Euro-Clear	080	
CHIPS	090	
Systèmes de Change	100	
Autres	110	
Opérations sur les instruments dérivés		
En Bourse	120	
Au comptant	130	
Valeurs mobilières empruntées	140	
Valeurs mobilières prêtées	150	
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		
	160	
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert		
	170	
Opérations liées aux immeubles	180	
Opérations de titrisations	190	
Opérations liées aux obligations sécurisées	200	
Autres	210	
TOTAL	299	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 4035

RÉPARTITION DES ACTIFS PAR PROVINCE

(000 \$)

RÉPARTITION	Québec (01)	Nouveau- Brunswick (02)	Ontario (03)	Manitoba (04)	Autres provinces (05)	Total au Canada (10)	Hors Canada (15)	Total (20)
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	010					0		0
Valeurs mobilières émises ou garanties par :								
Caisses membres	020					0		0
Gouvernements fédéral ou provinciaux	030					0		0
Municipalités, administrations publiques, commissions scolaires	040					0		0
Administrations publiques à l'étranger	050					0		0
Autres titres	070					0		0
Prêts								
Caisses membres	080					0		0
Aux particuliers :								
Hypothèques	090					0		0
À la consommation et autres	100					0		0
Aux entreprises et aux gouvernements	110					0		0
Immeubles repris	120					0		0
Autres prêts	130					0		0
Provision pour pertes sur prêts	150					0		0
TOTAL	199	0	0	0	0	0	0	0

68

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 4040**RÉPARTITION DES PASSIFS PAR PROVINCE****(000 \$)**

RÉPARTITION	Québec (01)	Nouveau- Brunswick (02)	Ontario (03)	Manitoba (04)	Autres provinces (05)	Total au Canada (10)	Hors Canada (15)	Total (20)
Dépôts								
Caisses membres	010					0		0
Particuliers	020					0		0
Entreprises et gouvernements	030					0		0
Institutions de dépôt	040					0		0
Total	099	0	0	0	0	0	0	0
Autres								
Acceptations	100					0		0
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	110					0		0
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	120					0		0
Participations ne donnant pas le contrôle	130					0		0
Total	199	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	299	0	0	0	0	0	0	0

69

Janvier 2015
Imprimé le : 2015-03-31

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 4045**BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION****(000 \$)**

SERVICES AUX PARTICULIERS		Régimes enregistrés sans gestion	Régimes enregistrés et comptes autogérés	Mandats de gestion	Comptes en fiducie particuliers	Fonds collectifs	Total
		(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)
Encaisse des fonds fiduciaires	010						0
Titres — obligations, actions	020						0
Prêts hypothécaires	030						0
Dépôts garantis — société	040						0
Dépôts garantis — compagnies affiliées	050						0
Autres	060						0
Total	099	0	0	0	0	0	0
SERVICES AUX ENTREPRISES		REÉR collectifs	Agences	Caisses de retraite et avantages sociaux	Mandats d'administration	Fonds collectifs	Total
		(07)	(08)	(09)	(10)	(11)	(12)
Encaisse des fonds fiduciaires	100						0
Titres — obligations, actions	110						0
Prêts hypothécaires	120						0
Dépôts garantis — société	130						0
Dépôts garantis — compagnies affiliées	140						0
Autres	150						0
Total	159	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION	169						0

70

Janvier 2015
Imprimé le : 2015-03-31

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 4050**ÉCHÉANCES ET SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT****(000 \$)**

ACTIF	Taux variable	Taux fixe						Insensibles aux taux d'intérêt	Total
		À demande	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	Plus de 6 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
	(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	(07)	(08)	(09)
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	010	\$							0
		%							
Valeurs mobilières	020	\$							0
		%							
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	030	\$							0
		%							
Prêts nets	040	\$							0
		%							
Fonds distincts	050	\$							0
		%							
Placements dans la Fédération des caisses Desjardins du Québec	060	\$							0
		%							
Participation dans des entreprises associées et coentreprises	070	\$							0
		%							
Autres actifs	080	\$							0
		%							
Actif total	099	\$	0	0	0	0	0	0	0
		%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

71

Janvier 2015
Imprimé le : 2015-03-31

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 4050

ÉCHÉANCES ET SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (suite)

(000 \$)

PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		Taux variable (01)	Taux fixe					Insensibles aux taux d'intérêt (08)	Total (09)
			À demande (02)	Moins de 3 mois (03)	De 3 à 6 mois (04)	Plus de 6 mois à 1 an (05)	Plus de 1 an à 5 ans (06)		
Dépôts	200	\$ %							0
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	210	\$ %							0
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	220	\$ %							0
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	230	\$ %							0
Autres passifs	240	\$ %							0
Obligations subordonnées	250	\$ %							0
Capitaux propres	260	\$ %							0
Total du passif et de l'avoir	299	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan consolidé	300		0	0	0	0	0	0	0
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	310								0
Écart de sensibilité total	320		0	0	0	0	0	0	0

72

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 4060

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS
(000\$)

	Exercice courant					Exercice précédent				
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Total	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Total
	(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	(07)	(08)	(09)	(10)
Revenus net d'intérêts	010				0					0
Primes nettes	020				0					0
Autres revenus	030				0					0
Revenu total	099	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotation à la provision pour perte sur créances	110				0					0
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	120				0					0
Frais autres que d'intérêts	130				0					0
Excédent d'exploitation	199	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les excédents	210				0					0
Activités abandonnées	220				0					0
Excédents avant ristournes aux membres	299	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	310				0					0
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	399	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 5000

ADMINISTRATEURS

Fonction (01)	Comité (02)	Nom (03)	Profession (04)	Adresse postale de la résidence (05)	Courriel (06)	Date de début du mandat (AAAA-MM-JJ) (07)	Date de la fin du mandat (AAAA-MM-JJ) (08)
010	Président du conseil d'administration *						
020	Vice-président du conseil d'administration *						
030							
040							
050							
060							
070							
080							
090							
100							
110							
120							
130							
140							

Type de comité (02)	
CE	Comité exécutif
GR	Commission de Gestion des risques
CV	Commission de Vérification et Inspection
CG	Commission sur la Gouvernance
AU	Autre comité

* Champ obligatoire

74

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 5000

ADMINISTRATEURS (suite)

	Fonction (01)	Comité (02)	Nom (03)	Profession (04)	Adresse postale de la résidence (05)	Courriel (06)	Date de début du mandat (AAAA-MM-JJ) (07)	Date de la fin du mandat (AAAA-MM-JJ) (08)
150								
160								
170								
180								
190								
200								
210								
220								
230								
240								
250								
260								
270								
280								

Type de comité (02)	
CE	Comité exécutif
GR	Commission de Gestion des risques
CV	Commission de Vérification et Inspection
CG	Commission sur la Gouvernance
AU	Autre comité

75

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 5005

COMITÉS

Si l'espace est insuffisant, insérer un document pdf présentant l'information dans le même format que la présente annexe.

COMITÉS (01)		Président (02)	Membres (03)	Membres (04)	Membres (05)	Membres (06)
010	Comité exécutif (CE)					
020						
030						
040						
050						
060						
070	Commission de Gestion des risques (GR)					
080						
090						
100						
110						
120						
130	Commission de Vérification et Inspection (CV)					
140						
150						
160						
170						
180						
190	Commission sur la Gouvernance (CG)					
200						
210						
220						
230						
240						
250						
260						
270						
280						
290						
300						

76

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 5005

COMITÉS (suite)

Autres sous-comités (Préciser) :

COMITÉS (01)	Président (02)	Membres (03)	Membres (04)	Membres (05)	Membres (06)
310					
320					
330					
340					
350					
360					
370					
380					
390					
400					
410					
420					
430					
440					
450					
460					
470					
480					
490					
500					
510					
520					
530					
540					
550					
560					
570					
580					
590					
600					

77

Janvier 2015
Imprimé le : 2015-03-31

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 5010

HAUTE DIRECTION

Titre (01)	Nom (02)	Profession (03)	Adresse postale de la résidence (04)	Courriel (05)	Participations détenues (06)
010 Président et chef de la direction					
020 Premier vice-président finance					
030 Secrétaire et affaires juridiques					
040 Chef de la gestion des risques					
050 Officier de la conformité					
060 Chef - vérification interne					
070					
080					
090					
100					
110					
120					
130					
140					
150					
160					
170					
180					

78

Janvier 2015
Imprimé le : 2015-03-31

SÉLECTIONNER LA PÉRIODE VISÉE

ANNEXE 5010

HAUTE DIRECTION (suite)

	Titre (01)	Nom (02)	Profession (03)	Adresse postale de la résidence (04)	Courriel (05)	Participation (06)
190						
200						
210						
220						
230						
240						
250						
260						
270						
280						
290						
300						
310						
320						
330						
340						
350						
360						
79						

Janvier 2015
Imprimé le : 2015-03-31

Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Description	Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Écart
100	1999	01	0	Total de l'actif et du passif & capitaux - exercice courant	100	2999	01	0	0
100	1999	02	0	Total de l'actif et du passif & capitaux - exercice précédent	100	2999	02	0	0
100	1999	03	0	Total de l'actif et du passif & capitaux - retraité	100	2999	03	0	0
2720	199	04	0	Réserves - exercice courant	500	5399	03	0	0
100	2899	01	0	Total des capitaux propres - fin d'exercice courant	500	5399	10	0	0
100	2899	02	0	Total des capitaux propres - fin d'exercice précédent	500	5199	10	0	0
100	2659	01	0	Capital social - fin d'exercice courant	500	5399	01	0	0
100	2690	01	0	Actions privilégiées					
100	2659	02	0	Capital social - fin d'exercice précédent	500	5199	01	0	0
100	2690	02	0						
400	4999	01	0	Résultat global - exercice courant	500	5240	10	0	0
400	4999	02	0	Résultat global - exercice précédent	500	5040	10	0	0
300	3800	01	0	Excédent d'exploitation - année courante	600	6000	01	0	0
300	3800	02	0	Excédent d'exploitation - année précédente	600	6000	02	0	0
100	1000	01	0	Trésorerie et équivalents de trésorerie - exercice courant	600	6720	01	0	0
100	1000	02	0	Trésorerie et équivalents de trésorerie - exercice précédent	600	6720	02	0	0
1100	010	10	0	Valeurs mobilières - Gouvernement fédéral	1139	010	06	0	0
1100	210	10	0		1139	210	13	0	
1100	410	10	0						
1100	610	10	0						
1100	020	10	0	Valeurs mobilières - Gouvernement provincial	1139	020	06	0	0
1100	220	10	0		1139	220	13	0	
1100	420	10	0						
1100	620	10	0						
1100	030	10	0	Valeurs mobilières - Municipalités, administrations publiques, commissions scolaires	1139	030	06	0	0
1100	230	10	0		1139	230	13	0	
1100	430	10	0						
1100	630	10	0						
1100	040	10	0	Valeurs mobilières - Administrations publiques à l'étranger	1139	040	06	0	0
1100	240	10	0		1139	240	13	0	
1100	440	10	0						
1100	640	10	0						
1100	050	10	0	Valeurs mobilières - Institutions financières	1139	050	06	0	0
1100	250	10	0		1139	250	13	0	
1100	450	10	0						
1100	650	10	0						

Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Description	Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Écart
1100	060	10	0	Valeurs mobilières - Autres émetteurs canadiens et étrangers	1139	060	06	0	0
1100	260	10	0		1139	260	13	0	
1100	460	10	0						
1100	660	10	0						
1100	070	10	0	Valeurs mobilières - Titres de participation	1139	070	06	0	0
1100	270	10	0		1139	270	13	0	
1100	470	10	0						
1100	670	10	0						
1200	020	07		Hypothèques aux particuliers - total provisions	1210	099	01		
					1210	399	07		
100	1139	01	0	Total des valeurs mobilières	1130	999	10	0	0
					1090	199	10	0	
1210	209	01	0	Hypothèques - aux particuliers et entreprises - assurées	1210.1	099	08	0	0
1210	509	01	0	Hypothèques - aux particuliers et entreprises - non assurées					
1210	099	01	0	P.H. résidentiels assurés	1210.2	099	01	0	0
1210	399	07	0	P.H. résidentiels non assurés	1210.2	099	02	0	0
1210	199	01	0	P.H. non résidentiels	1210.2	099	03	0	0
1210	499	07	0						
1210	099	01	0	P.H. résidentiels assurés	1210.2	199	01	0	0
1210	399	07	0	P.H. résidentiels non assurés	1210.2	199	02	0	0
1210	199	01	0	P.H. non résidentiels assurés	1210.2	199	03	0	0
1210	499	07	0	P.H. non résidentiels non assurés					
1210	099	01	0	P.H. résidentiels assurés	1210.2	299	01	0	0
1210	399	07	0	P.H. résidentiels non assurés	1210.2	299	02	0	0
1210	099	01	0	P.H. résidentiels assurés	1210.2	399	01	0	0
1210	399	07	0	P.H. résidentiels non assurés	1210.2	399	02	0	0
1200	030	06	0	Sommaire du portefeuille de prêts	1220	199	06	0	0
1200	060	06	0	Sommaire du portefeuille de prêts	1250	299	07	0	0
1200	020	06	0	Total des provisions - hypothèques aux particuliers	1210	099	06	0	0
					1210	399	12	0	
1200	050	06	0	Total des provisions - hypothèques aux entreprises	1210	199	06	0	0
					1210	499	12	0	
1220	199	01	0	Prêts à la consommation - Solde	1220.1	099	02	0	0
1250	299	01	0	Prêts commerciaux - Solde	1250.2	099	02	0	0
1200	080	06	0	Prêts aux institutions financières et adm. Publ - provision	1270	299	06	0	0
1270	299	01	0	Prêts aux institutions financières et adm. Publ - Solde	1270.1	099	02	0	0
1200	100	06	0	Autres prêts - provision	1290	199	06	0	0
100	1299	01	0	Prêts nets	1200	299	07	0	0
100	1000	01	0	Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4035	010	20	0	0
1090	199	10	0	Caisses membres	4035	020	20	0	0

Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Description	Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Écart
1100	010	10	0	Val mob - Gouvernements fédéral et provinciaux	4035	030	20	0	0
1100	020	10	0	Val mob - Gouvernement fédéral					
1100	210	10	0	Val mob - Gouvernement fédéral					
1100	220	10	0	Val mob - Gouvernements provinciaux					
1100	410	10	0	Val mob - Gouvernement fédéral					
1100	420	10	0	Val mob - Gouvernements provinciaux					
1100	610	10	0	Val mob - Gouvernement fédéral					
1100	620	10	0	Val mob - Gouvernements provinciaux					
1100	030	10	0	Municipalités, administrations publiques, commissions scolaires	4035	040	20	0	0
1100	230	10	0						
1100	430	10	0						
1100	630	10	0						
1100	040	10	0	Administrations publiques à l'étranger	4035	050	20	0	0
1100	240	10	0						
1100	440	10	0						
1100	640	10	0						
1100	050	10	0	Institutions financières	4035	070	20	0	0
1100	060	10	0	Autres émetteurs canadiens et étrangers					
1100	070	10	0	Titres de participation					
1100	250	10	0	Institutions financières					
1100	260	10	0	Autres émetteurs canadiens et étrangers					
1100	270	10	0	Titres de participation					
1100	450	10	0	Institutions financières					
1100	460	10	0	Autres émetteurs canadiens et étrangers					
1100	470	10	0	Titres de participation					
1100	650	10	0	Institutions financières					
1100	660	10	0	Autres émetteurs canadiens et étrangers					
1100	670	10	0	Titres de participation					
100	1000	01	0	Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4035	199	20	0	0
100	1139	01	0	Valeurs mobilières					
100	1299	01	0	Prêts nets					
1200	010	02	0	Caisses membres	4035	080	20	0	0
1200	020	02	0	Aux particuliers - hypothèques	4035	090	20	0	0
1200	030	02	0	Aux particuliers - à la consommation et autres	4035	100	20	0	0
1200	050	02	0	Aux entreprises et aux gouvernements	4035	110	20	0	0
1200	060	02	0						
1200	080	02	0						
1200	090	02	0	Immeubles repris	4035	120	20	0	0
1200	100	02	0	Autres prêts	4035	130	20	0	0
1200	299	06	0	Total des provisions	4035	150	20	0	0
1200	020	07	0	Hypothèques aux particuliers - nets	1210	099	01	0	0
					1210	399	07	0	0

Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Description	Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Écart
1200	050	07	0	hypothèques aux entreprises - nets	1210	199	01	0	0
					1210	499	07	0	
1200	060	07	0	Aux entreprises - secteurs privés - nets	1250	299	01	0	0
1200	080	07	0	Institutions financières et admin publ - nets	1270	299	01	0	0
1200	100	07	0	Autres prêts	1290	199	01	0	0
100	2000	01	0	Dépôts - Caisses membres	4040	010	20	0	0
100	2010	01	0	Dépôts - Particuliers	4040	020	20	0	0
100	2020	01	0	Dépôts - Entreprises et gouvernements	4040	030	20	0	0
100	2030	01	0	Dépôts - Institutions de dépôts	4040	040	20	0	0
100	2300	01	0	Acceptations	4040	100	20	0	0
100	2305	01	0	Engagements val mob vendues à découvert	4040	110	20	0	0
100	2310	01	0	Engagements val mob vendues en vertu de conv de rachat	4040	120	20	0	0
100	2800	01	0	Participations ne donnant pas le contrôle	4040	130	20	0	0
100	1000	01	0	Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4050	010	09	0	0
100	1139	01	0	Valeurs mobilières	4050	020	09	0	0
100	1140	01	0	Val mob empruntées en vertu de conventions de revente	4050	030	09	0	0
100	1299	01	0	Prêts nets	4050	040	09	0	0
100	1300	01	0	Fonds distincts	4050	050	09	0	0
100	1400	01	0	Placements dans la Fédération	4050	060	09	0	0
100	1500	01	0	Participation dans des entreprises associées et coentreprises	4050	070	09	0	0
100	1699	01	0	Autres actifs	4050	080	09	0	0
100	2099	01	0	Dépôts	4050	200	09	0	0
100	2305	01	0	Engagements relatifs aux val mob vendues à découvert	4050	210	09	0	0
100	2310	01	0	Engagements relatifs aux val mob prêtées ou vendues	4050	220	09	0	0
100	2330	01	0	Passifs des contrat d'assurance et d'investissement	4050	230	09	0	0
100	2599	01	0	Autres passifs	4050	240	09	0	0
100	2099	01	0	Total des dépôts					
100	2305	01	0	Engagements relatifs aux valeurs mobilières					
100	2310	01	0	Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou					
100	2330	01	0	Passifs des contrats d'assurance et d'investissement					
100	2400	01	0	Obligations subordonnées					
100	2400	01	0	Obligations subordonnées	4050	250	09	0	0
100	2799	01	0	Capitaux propres	4050	260	09	0	0
300	3210	01	0	Revenus nets	4060	010	05	0	0
300	3299	01	0	Primes nettes	4060	020	05	0	0
300	3560	01	0	Autres revenus	4060	030	05	0	0
300	3600	01	0	Dotation à la provision pour perte sur créances	4060	110	05	0	0
				Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs					
300	3650	01	0	liés à des contrats d'assurance et d'investissement	4060	120	05	0	0
300	3799	01	0	Frais autres que d'intérêts	4060	130	05	0	0
300	3929	01	0	Impôts sur les excédents	4060	210	05	0	0
300	3960	01	0	Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	4060	310	05	0	0
	3965	01	0						
300	3210	02	0	Revenus nets	4060	010	10	0	0
300	3299	02	0	Primes nettes	4060	020	10	0	0
300	3560	02	0	Autres revenus	4060	030	10	0	0
300	3600	02	0	Dotation à la provision pour perte sur créances	4060	110	10	0	0
300	3650	02	0	Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	4060	120	10	0	0

Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Description	Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Écart
300	3799	02	0	Frais autres que d'intérêts	4060	130	10	0	0
300	3929	02	0	Impôts sur les excédents	4060	210	10	0	0
300	3960	02	0	Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	4060	310	10	0	0
	3965	02	0						
1610	399	05	0	Montant nominal de référence	1610,1	399	01	0	0
1610	399	05	0	Montant nominal de référence	1610,3	399	01	0	0
1610.1	099	02	0	Valeur de remplacement (actif)	1610,3	699	02	0	0
1610.1	140	01	0	Incidence des accords généraux de compensation	1610,3	140	01	0	0
Règles de validation pour les liens automatiques									
100	1000	01	0	Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1000	499	02	0	0
100	1090	01	0	Val Mob. Caisses membres	1090	199	10	0	0
100	1100	01	0	Val Mob. Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1100	199	10	0	0
100	1110	01	0	Val Mob. Titres disponibles à la vente	1110	399	10	0	0
100	1120	01	0	Val Mob. Prêts et créances	1120	599	10	0	0
100	1130	01	0	Val Mob. Titres détenus jusqu'à leur échéance	1130	699	10	0	0
100	1140	01	0	Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	1140	199	01	0	0
100	1205	01	0	Prêts caisses membres	1200	010	07	0	0
100	1210	01	0	Prêts aux particuliers hypothèque	1200	020	07	0	0
100	1220	01	0	Prêts aux particuliers à la consommation	1200	030	07	0	0
100	1240	01	0	Prêts aux entreprises hypothèque	1200	050	07	0	0
100	1250	01	0	Prêts aux entreprises secteur privé	1200	060	07	0	0
100	1270	01	0	Prêts aux entreprises institutions financières et administratif publique	1200	080	07	0	0
100	1280	01	0	Immeubles repris	1200	090	07	0	0
100	1290	01	0	Autres prêts	1200	100	07	0	0
100	1295	01	0	Provision pour pertes sur prêts	1200	299	06	0	0
100	1400	01	0	Autres placements dans la Fédération	1400	499	04	0	0
100	1500	01	0	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1500	299	06	0	0
100	1610	01	0	Instruments financiers dérivés	1610.1	099	02	0	0
100	1625	01	0	Immeubles de placement	1625	299	10	0	0
100	1630	01	0	Immobilisations corporelles	1630	399	08	0	0
100	1635	01	0	Goodwill	1635	099	07	0	0
100	1640	01	0	Immobilisations incorporelles	1640	299	18	0	0
100	1665	01	0	Autres éléments d'actif	1665	199	02	0	0
100	2000	01	0	Dépôts Caisses membres	2000	099	02	0	0
100	2010	01	0	Dépôts Particuliers	2000	199	02	0	0
100	2020	01	0	Dépôts Entreprises et gouvernements	2000	899	02	0	0
100	2030	01	0	Dépôts Institutions de dépôt	2000	999	02	0	0
100	2100	01	0	Emprunts Hypothèques à payer	2100	199	06	0	0
100	2110	01	0	Emprunts Autres emprunts	2110	199	06	0	0
100	2120	01	0	Emprunts Intérêts courus à payer	2100	199	07	0	0
					2110	199	07	0	0
100	2200	01	0	Instruments financiers dérivés	1610.1	099	03	0	0
100	2310	01	0	Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rac	2310	199	02	0	0
100	2345	01	0	Autres passifs	2345	399	02	0	0
100	2400	01	0	Obligations subordonnées	2400	199	08	0	0
100	2600	01	0	Parts de qualification	2600	010	08	0	0
100	2610	01	0	Parts permanentes	2600	020	08	0	0
100	2620	01	0	Parts privilégiées	2600	030	08	0	0

Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Description	Annexe	Ligne	Colonne	Montant	Écart
100	2630	01	0	Parts de ristournes	2600	040	08	0	0
100	2640	01	0	Parts de placement	2600	069	08	0	0
100	2650	01	0	Parts de capital	2600	699	08	0	0
100	2690	01	0	Actions privilégiées	2690	199	08	0	0
100	2700	01	0	Excédents non répartis	500	5399	02	0	0
100	2710	01	0	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	500	5399	07	0	0
100	2720	01	0	Réserves	2720	199	04	0	0
100	2800	01	0	Participations ne donnant pas le contrôle	500	5399	07	0	0
300	3000	01	0	Revenus d'intérêts - prêts caisses membres	1200	010	08	0	0
300	3010	01	0	Revenus d'intérêts - portefeuille de prêts	1200	020	08	0	0
					1200	030	08	0	
					1200	050	08	0	
					1200	060	08	0	
					1200	080	08	0	
					1200	100	08	0	
300	3320	01	0	Immeubles repris	1200	090	08	0	0
300	3450	01	0	Part des revenus (pertes) des entreprises associées et des coentreprises	1500	299	13	0	0
400	4000	01	0	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ou caisses membres	300	3999	01	0	0
500	5210	01	0	État consolidé des variations des capitaux propres	500	5199	01	0	0
500	5210	02	0	État consolidé des variations des capitaux propres	500	5199	02	0	0
500	5210	03	0	État consolidé des variations des capitaux propres	500	5199	03	0	0
500	5210	04	0	État consolidé des variations des capitaux propres	500	5199	04	0	0
500	5210	05	0	État consolidé des variations des capitaux propres	500	5199	05	0	0
500	5210	06	0	État consolidé des variations des capitaux propres	500	5199	06	0	0
500	5210	09	0	État consolidé des variations des capitaux propres	500	5199	09	0	0
600	6710	01	0	Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	600	6720	02	0	0
1200	020	02	0	Hypothèques aux particuliers	1210	099	01	0	0
					1210	399	07	0	
					1210	099	06	0	
					1210	399	12	0	
1200	020	03	0	Hypothèques aux particuliers - arréage 90 jours et plus	1210	099	05	0	0
					1210	399	11	0	
1200	030	02	0	À la consommation - aux particuliers	1220	199	01	0	0
					199	06	0		
1200	030	03	0	À la consommation - aux particuliers - arréages 90 jours	1220	199	05	0	0
1200	050	02	0	Hypothèques aux entreprises	1210	199	01	0	0
					1210	499	07	0	
					1210	199	06	0	
					1210	499	12	0	
1200	050	03	0	Hypothèques aux entreprises - arréages 90 jours	1210	199	05	0	0
					1210	499	11	0	
1200	060	02	0	Aux entreprises - secteur privé	1250	299	01	0	0
					1250	299	07	0	
1200	060	03	0	Aux entreprises - secteur privé - arréages 90 jours	1250	299	05	0	0
1200	080	02	0	Institutions financières et administrations publiques	1270	299	01	0	0
					1270	299	06	0	
1200	080	03	0	Institutions financières et administrations publiques - arréages	1270	299	05	0	0
1200	100	02	0	Autres prêts	1290	199	01	0	0
					1290	199	06	0	
1200	100	03	0	Autres prêts - arréages	1290	199	05	0	0



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Coopératives de services financiers

**GUIDE POUR
LA PRÉPARATION ET LA
PRÉSENTATION DES
ÉTATS ANNUELS ET
TRIMESTRIELS**

Mars 2015

Table des matières

INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
SECTION 1. INSTRUCTIONS POUR L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DU FICHIER « ÉTATS ANNUELS ET TRIMESTRIELS » .	2
1. Généralités du fichier	2
1.1. Structure du fichier	3
1.2. Fonctionnalités du fichier	5
1.3. Listes déroulantes	5
1.4. Légende	5
2. Processus de transmission	6
SECTION 2. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES.....	7
3. Généralités	7
4. Principes comptables généralement reconnus	8
5. Audit	8
6. Modifications	8
SECTION 3. INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES.....	9
IDENTIFICATION	11
CERTIFICATION	12
ANNEXE 100 BILAN CONSOLIDÉ.....	13
ANNEXE 300 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT	16
ANNEXE 600 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	17
ANNEXE 700 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	17
ANNEXE 800 RAPPORT DE L'AUDITEUR.....	18
ANNEXE 1000 TRÉSORERIE ET DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES.....	18
ANNEXE 1000 TRÉSORERIE ET DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES.....	19
ANNEXE 1090 VALEURS MOBILIÈRES – CAISSES MEMBRES	19
ANNEXE 1100 VALEURS MOBILIÈRES – TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	20
ANNEXE 1110 VALEURS MOBILIÈRES – TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	20
ANNEXE 1120 VALEURS MOBILIÈRES – PRÊTS ET CRÉANCES.....	20
ANNEXE 1130 VALEURS MOBILIÈRES – TITRES DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE.....	20
ANNEXE 1139 NOTATION DES VALEURS MOBILIÈRES	20
ANNEXE 1140 VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES OU ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE.....	21
ANNEXE 1200 SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS	21
ANNEXE 1210 PRÊTS HYPOTHÉCAIRES – PAR CATÉGORIE.....	22
ANNEXE 1210 PRÊTS HYPOTHÉCAIRES – PAR CATÉGORIE.....	23
ANNEXE 1210.1 SOMMAIRE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SELON L'IMPORTANCE	25
ANNEXE 1210.2 PRÊTS HYPOTHÉCAIRES – CARACTÉRISTIQUES.....	26
ANNEXE 1250 PRÊTS AUX ENTREPRISES — SECTEUR PRIVÉ.....	27
ANNEXE 1250 PRÊTS AUX ENTREPRISES — SECTEUR PRIVÉ.....	28
ANNEXE 1250.1 PROGRAMMES DES PRÊTS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT	29
ANNEXE 1250.1 PROGRAMMES DES PRÊTS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT	30
ANNEXE 1250.2 SOMMAIRE DES PRÊTS AUX ENTREPRISES — SECTEUR PRIVÉ, SELON L'IMPORTANCE.....	30

ANNEXE 1270	PRÊTS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.....	30
ANNEXE 1270	PRÊTS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.....	31
ANNEXE 1270.1	SOMMAIRE PRÊTS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON L'IMPORTANCE.....	33
ANNEXE 1400	AUTRES PLACEMENTS DANS LA FÉDÉRATION	33
ANNEXE 1500	PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES	33
ANNEXE 1610	ÉCHÉANCE DES MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE.....	33
ANNEXE 1610.1	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	33
ANNEXE 1610.2	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS SELON LA COTE D'ÉVALUATION DU RISQUE.....	33
ANNEXE 1610.3	RISQUE DE CRÉDIT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	33
ANNEXE 1610.2	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS SELON LA COTE D'ÉVALUATION DU RISQUE.....	34
ANNEXE 1625	IMMEUBLES DE PLACEMENT	35
ANNEXE 1630	IMMEUBLES POUR PROPRE USAGE ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35
ANNEXE 1635	GOODWILL.....	36
ANNEXE 1640	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36
ANNEXE 1665	AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	36
ANNEXE 2000	PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS	36
ANNEXE 2000.1	VENTILATION DES DÉPÔTS ASSURABLES	36
ANNEXE 2000.2	LISTE DES 25 PLUS IMPORTANTS DÉPOSANTS	36
ANNEXE 2000.1	VENTILATION DES DÉPÔTS ASSURABLES	36
ANNEXE 2000.2	LISTE DES 25 PLUS IMPORTANTS DÉPOSANTS	37
ANNEXE 2000.3	DÉPÔTS ÉMIS PAR L'ENTREMISE DE COURTIERS	38
ANNEXE 2100	HYPOTHÈQUES À PAYER	38
ANNEXE 2110	AUTRES EMPRUNTS	38
ANNEXE 2310	ENGAGEMENT RELATIF AUX VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES OU VENDUES EN VERTU DE CONVENTION DE RACHAT	38
ANNEXE 2345	AUTRES PASSIFS	38
ANNEXE 2400	OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	39
ANNEXE 2600	CAPITAL SOCIAL	39
ANNEXE 2690	CAPITAL-ACTIONS.....	39
ANNEXE 4035	RÉPARTITION DES ACTIFS PAR PROVINCE	39
ANNEXE 4040	RÉPARTITION DES PASSIFS PAR PROVINCE	39
ANNEXE 4045	BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION	40
ANNEXE 4045	BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION	41
ANNEXE 4050	ÉCHÉANCES ET SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT	43
ANNEXE 4050	ÉCHÉANCES ET SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT	44
ANNEXE 4060	RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS.....	45
ANNEXE 5000	ADMINISTRATEURS.....	46
ANNEXE 5005	COMITÉS	46
ANNEXE 5010	HAUTE DIRECTION	46
ANNEXE A-	DÉFINITION DES ACRONYMES	47
ANNEXE B -	FRÉQUENCE DE DIVULGATION	49

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* RLRQ., c.67.3 (la « LCSF »), les coopératives de services financiers doivent préparer et présenter des états annuels et trimestriels à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »).

Afin de faciliter la préparation de ces états un fichier Excel intitulé « États annuels et trimestriels » est disponible sur le site Web de l'Autorité.

De plus, complémentaire à ce fichier et nécessaire à la complétion des formulaires, l'Autorité propose ce guide organisé en trois sections :

1. Instructions pour l'accès, l'utilisation et la transmission électronique du fichier « États annuels et trimestriels »;
2. Instructions générales;
3. Instructions détaillées.

SECTION 1. INSTRUCTIONS POUR L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DU FICHIER « ÉTATS ANNUELS ET TRIMESTRIELS »

1. Généralités du fichier version Gathering Tools Answer (.qstx)

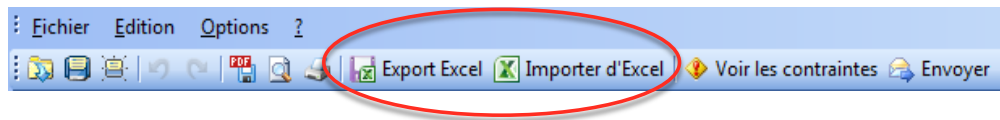
Le fichier « États annuels et trimestriels » se trouve sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse suivante : <https://www.lautorite.qc.ca/fr/formulaires-divulgation-pro.html>

Puisque l'accès au fichier est sécurisé, un code d'identification et un mot de passe seront préalablement transmis à l'institution.

Les données peuvent être saisies directement dans la version Gathering Tools Answer (GTA) du fichier.

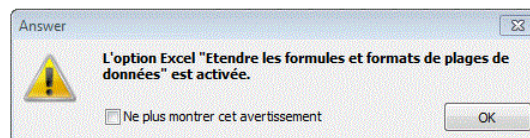
Si nécessaire, il est possible de travailler avec les fonctionnalités d'Excel en exportant le fichier GTA.

Dans ce cas, il est recommandé de sauvegarder ce fichier Excel en version .xls ou .xlsx et de l'importer ensuite vers GTA.



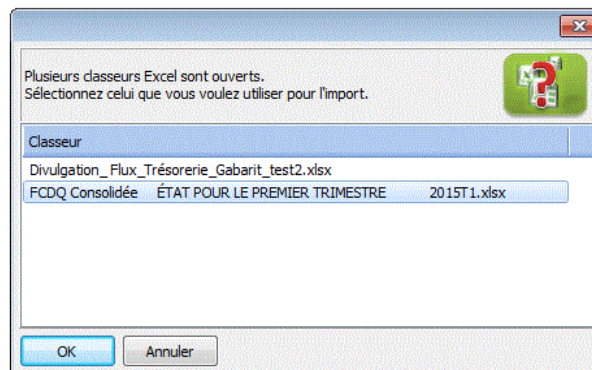
Exportation vers Excel

- Cliquer sur OK, puis enregistrer votre fichier (.xls ou .xlsx)

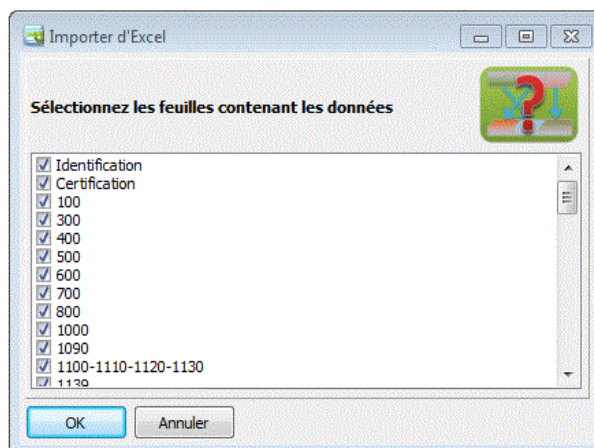


Importation vers GTA

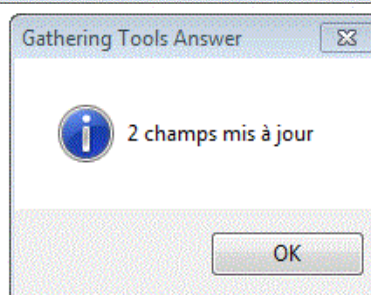
- Sélectionner le fichier à importer, puis cliquer sur OK.



- GTA offre l'option de sélectionner les onglets à importer. Cliquer sur OK afin d'importer la totalité du fichier.



- GTA affiche le nombre de champs mis à jour. Cliquer sur OK.



1.1. Structure du fichier



Onglets bleus (3)

Ces onglets comprennent la page d'identification, de certification et la table des matières.



Onglets verts (7)

Les Annexes 100 à 800 présentent l'ensemble des états financiers consolidés, soit le bilan, l'état du résultat, l'état du résultat global, l'état des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie, les notes aux états financiers et le rapport de l'auditeur.



Onglets orange (28)

Les Annexes 1000 à 1665 détaillent les montants de l'actif présentés au bilan.



Onglets turquoise (12)

Les Annexes 2000 à 2720 corroborent les montants du passif ainsi que des capitaux propres, tels que présentés au bilan.



Onglets bourgogne (10)

Les Annexes 4000 à 4060 contiennent des informations financières complémentaires à l'ensemble du bilan. Les Annexes 5000 à 5010 regroupent des données nominatives à l'égard des membres de la haute direction, des comités statutaires et des administrateurs.



Onglet gris « Validations » (1)

Ce fichier verrouillé comprend un certain nombre de règles visant à :

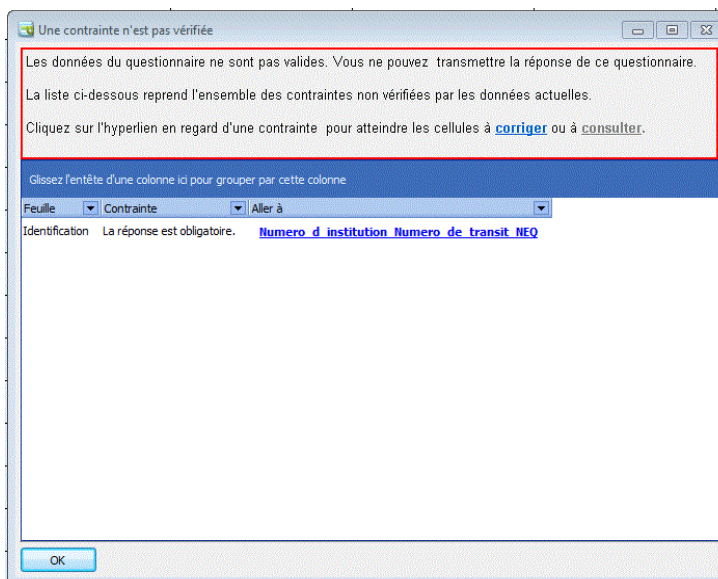
- assurer l'exactitude des totaux;
- confirmer la correspondance de certaines données entre elles.



La colonne « Écart » de cet onglet affiche des données égales à 0, à moins qu'il y ait erreur. Dans ce cas, l'annexe erronée doit être corrigée.

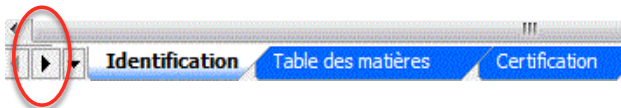
Il sera impossible de transmettre le fichier si les données de la colonne « Écart » de cet onglet ne sont pas égales à 0 et, dans ce cas, voici le message qui s'affichera :

- Cliquer sur OK.



1.2. Fonctionnalités du fichier

Gathering Tools Answer permet d'afficher la liste des onglets en cliquant sur flèche située dans le coin gauche, au bas de l'écran



1.3. Listes déroulantes

- Quelques cellules contiennent une liste déroulante
- Cliquer sur la flèche, puis sélectionner la donnée appropriée



1.4. Légende

- Saisie de données (cellules bleues) :



- Aucune saisie permise dans les cellules verrouillées contenant des formules (cellules blanches) :




- Saisie de données obligatoire (astérisque) :



- Cellule vide (pointillés) :



 Une cellule de saisie peut contenir des données numériques, mais également du texte lorsqu'il s'agit d'ajouter des précisions. Par exemple : Autres (Préciser) :

2. Processus de transmission

L'Autorité garantit un environnement de transmission de fichiers sécurisé grâce à l'emploi d'un certificat SSL qui protège la confidentialité des communications entre serveurs.

D'abord, accéder au site sécurisé du Service de transfert de fichiers à l'adresse suivante :

<https://fichiers.lautorite.qc.ca/login.html?lang=french>

Suivre les indications à l'écran pour effectuer le transfert.

Un courriel de confirmation de réception des fichiers sera transmis par l'Autorité à l'institution. Ce courriel sera expédié à l'adresse courriel¹ indiquée à la section « Personne-ressource désignée à la transmission de l'état via le Service de Transfert de Fichiers (STF) » à l'Annexe « Certification » de la page 4 de l'état. Celui-ci est transmis dans l'heure suivant la transmission, lorsqu'effectuée durant les heures régulières de bureau (8 h à 17 h).



Il est suggéré de consulter le *Guide - Exigences particulières concernant le Service de transfert de fichiers (STF)* disponible à l'adresse suivante :

http://www.lautorite.qc.ca/files/pdf/formulaires-professionnels/etats-financiers/guide-pratique-stf-iar_d_fr.pdf

Une copie signée de l'annexe « Certification » (page 4 de l'état) doit être transmise à l'Autorité via le STF pour chacune des entités suivantes :

- La Fédération des Caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») ;
- Le Groupe Desjardins visé à l'article 3 LCSF (le « Groupe Desjardins ») ;
- La Caisse Centrale Desjardins (« CCD ») ;
- L'ensemble des caisses membres de la FCDQ ;
- Chaque caisse Desjardins (« Les caisses »).

L'état doit être certifié par deux administrateurs, tel que mentionné à la section « Certification » des directives détaillées (section 3).

En fonction de chacune des entités citées ci-dessus, l'Autorité acceptera une seule copie signée de l'annexe « Certification ». Il faut donc, que le « Nom de l'institution », corresponde au nom de l'entité appropriée.

Les états annuels et trimestriels devront être transmis via Gathering Tools Answer (GTA).

¹ Dans le but de pallier l'éventuelle absence d'un destinataire désigné, il est recommandé de créer et d'utiliser une adresse courriel générique, par exemple : confirmation-amf@votre compagnie.com.

SECTION 2. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1. Généralités

- a. Le fichier « États annuels et trimestriels » est suffisamment explicite, et le contenu figurant sur chacune des annexes est considéré comme faisant partie des instructions. Pour cette raison, des instructions détaillées ne sont pas fournies systématiquement.
- b. La présentation des données figurant aux Annexes 100 à 800 doit être la même que celle adoptée pour les états financiers de l'institution.
- c. La présentation des données figurant aux Annexes 1000 à 4050 doit être la même que celle adoptée pour les états financiers de l'institution ou celle couramment utilisée par l'institution pour produire les différents rapports de gestion utilisés par les dirigeants dans le cas où l'information n'est pas produite dans les états financiers.
- d. Les états doivent être produits et reçus par l'Autorité au plus tard aux dates suivantes :
 - État annuel : 28 février
 - État trimestriel : 45 jours suivant la fin du trimestre
- e. Les états doivent être dûment certifiés par deux administrateurs.
- f. Le fichier « États annuels et trimestriels » transmis doit comporter l'ensemble des annexes, même celles ne contenant aucune donnée.
- g. Tous les montants doivent être exprimés en dollars canadiens. L'institution doit se conformer aux exigences des normes comptables pertinentes quant à la conversion des devises.
- h. Les montants doivent être présentés en millier de dollars. Certains montants pourraient devoir être redressés afin que le total ne soit pas modifié par l'arrondissement au millier de dollars.
- i. Les renseignements ou descriptions figurant sur l'état ne doivent pas être modifiés. Par conséquent, ces cellules ont été verrouillées dans le fichier. L'ajout de renseignements n'est pas accepté, sauf indication explicite à cet effet.
- j. Les dates doivent être saisies en respectant ce format : AAAA-MM-JJ.
- k. En vertu des articles 133 à 135 de la LCSF, une coopérative de services financiers doit tenir les livres, les registres et tout autre document et les conserver à son siège ou en tout autre lieu au Québec conformément aux normes de la fédération. Ces documents comprennent le détail des états financiers consolidés et non consolidés.

2. Principes comptables généralement reconnus

Les états financiers inclus dans les relevés réglementaires, les notes afférentes, les annexes et tableaux complémentaires qui doivent être remplis sur une base consolidée conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), qui sont en l'occurrence les IFRS².

Le Groupe Desjardins et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ produisent respectivement des états financiers « combinés » et « cumulés » plutôt que « consolidés ». Par conséquent, le terme « consolidés » utilisé dans les états annuels et trimestriels sera réputé être l'équivalent de « combinés » et de « cumulé » pour ces entités.

3. Audit

L'article 139 de la LCSF oblige une coopérative de services financiers à faire auditer ses livres et comptes par un auditeur externe à l'exception des caisses dont les livres sont audités par le Service de vérification de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

La version annuelle du fichier « États annuels et trimestriels » doit décrire la situation des affaires arrêtées à la date de clôture du dernier exercice financier. Cet état annuel, accompagné du rapport de l'auditeur, doivent être transmis à l'Autorité dans les soixante jours suivant la date de clôture de l'exercice financier, soit au plus tard le 28 février.

De plus, en vertu de l'article 166 de la LCSF, l'institution³ doit transmettre, dans les quatre mois qui suivent la fin de l'exercice financier, une copie du rapport annuel à l'Autorité.

4. Modifications

L'Autorité demande d'être avisée si des modifications doivent être apportées à un fichier « États annuels et trimestriels » déjà transmis.

Tout fichier modifié doit être transmis de nouveau par l'entremise de Gathering Tools, et les états financiers modifiés signés transmis via STF.

² *International Financial Reporting standards.*

³ *La coopérative de services financiers.*

SECTION 3. INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES

Toutes les annexes du fichier « États annuels et trimestriels » doivent être complétées, lorsqu'applicables. Le tableau « Fréquence de divulgation » de l'Annexe B détaille les exigences de divulgation annuelles et trimestrielles pour chaque entité.

Tel que spécifié à l'Annexe B, les entités sont exemptées de compléter certaines pages. Les exemptions s'appliquent tant pour l'état annuel que pour l'état trimestriel.

Les caisses sont exemptées de compléter les annexes suivantes :

1139	Notation des valeurs mobilières
1140	Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente
1500	Participation dans des entreprises associées et des coentreprises
1610	Échéance des montants nominaux de référence
1610.1	Juste valeur des instruments financiers dérivés
1610.2	Instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque
1610.3	Risque de crédit des instruments financiers
1625	Immeuble de placement
1630	Immobilisations corporelles
1635	Goodwill
1640	Immobilisations incorporelles
2310	Engagement relatif aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat
2400	Obligations subordonnées
2690	Capital-actions
4035	Répartition des actifs par province
4040	Répartition des passifs par province
4045	Biens sous gestion et sous administration
4060	Résultats par secteurs d'activités

L'ensemble des caisses membres de la FCDQ est exempté de compléter les annexes suivantes :

1139	Notation des valeurs mobilières
1140	Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente
1610	Échéance des montants nominaux de référence
1610.1	Juste valeur des instruments financiers dérivés
1610.2	Instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque
1610.3	Risque de crédit des instruments financiers dérivés
1625	Immeubles de placement
1635	Goodwill
1640	Immobilisations incorporelles
2310	Engagement relatif aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat
2400	Obligations subordonnées
2690	Capital-actions
4060	Résultats par secteurs d'activités
4045	Biens sous gestion et sous administration
5000	Administrateurs

Coopératives de services financiers	9
Guide pour la préparation et la présentation des états annuels et trimestriels	
Autorité des marchés financiers	Mars 2015

5005 Comités
5010 Haute direction

Le Groupe Desjardins est exempté de compléter les annexes suivantes :

1090 Valeurs mobilières — Caisses membres
1400 Autres placements dans la Fédération
2000.1 Ventilation des dépôts assurables
2000.2 Liste des 25 plus importants déposants
2000.3 Dépôts émis par l'entremise de courtiers
5000 Administrateurs
5005 Comités
5010 Haute direction

La Fédération des caisses Desjardins du Québec est exemptée de compléter les annexes suivantes :

1090 Valeurs mobilières — Caisses membres
1400 Autres placements dans la Fédération

IDENTIFICATION**Généralités**

Cette page affiche plusieurs cellules de saisie obligatoire. Tous les champs doivent être complétés.

Numéro de l'institution - Numéro de transit

Lorsque requis, saisir l'information pertinente.

Nom de l'institution

Lorsque requis, saisir l'information pertinente. Le nom de l'institution sera reporté automatiquement sur les annexes du fichier.

Adresse de l'institution

Inscrire l'adresse postale complète de l'institution.

CERTIFICATION**Généralités**

Cette annexe affiche plusieurs cellules de saisie obligatoire. Tous les champs doivent être complétés.

Personne-ressource

Inscrire le nom de la personne-ressource ayant complété le fichier « États annuels et trimestriels ». Cette personne doit être en mesure d'expliquer et commenter les données auprès de l'Autorité, s'il y a lieu.

Certification

Tous les documents certifiés par les administrateurs et les dirigeants doivent être transmis à l'attention de l'Autorité des marchés financiers via le Service de Transfert de Fichiers (STF). Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de l'Autorité des marchés financiers à <http://www.lautorite.qc.ca/fr/institutions-depot.html>.

Signature

La signature n'est pas requise au moment de la transmission électronique de fichier « États annuels et trimestriels ».



Une copie signée de l'annexe « Certification » est toutefois requise par l'Autorité. Consulter le point 2, section 1.

ANNEXE 100 BILAN CONSOLIDÉ

Ligne	Colonne	Instructions
	04	<p>Note E\F</p> <p>Indiquer les numéros de renvoi aux notes afférentes aux états financiers dans la colonne de gauche.</p>
	03	<p>Bilan d'ouverture exercice précédent, retraité</p> <p>Le solde d'ouverture des données financières de l'exercice précédent doit être redressé si l'institution applique une méthode comptable de façon rétrospective, effectue un retraitement rétrospectif d'éléments de ses états financiers ou procède à un reclassement d'éléments dans ses états financiers, comme stipulé dans la norme comptable internationale (IAS 1), <i>Présentation des états financiers</i>.</p>
1000		<p>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</p> <p>L'encaisse inclut le numéraire en mains et en transit et le numéraire étranger détenu au Canada et ailleurs. Elle inclut les titres de la Banque du Canada en mains et en transit de même que les titres en devises étrangères.</p> <p>Dans le cas des éléments qui répondent aux critères en matière de compensation conformément aux normes internationales d'information financière (<i>International financial reporting standards</i> (IFRS)), déclarer le solde net (lorsqu'il est débiteur) de tous les comptes représentant des écritures à régler entre institutions, des règlements et d'autres effets en transit. Si le solde est créditeur, il doit être présenté dans les <i>autres passifs</i> à la ligne 2345.</p>
1090 à 1130		<p>Valeurs mobilières</p> <p>Déclarer les valeurs mobilières émises ou garanties, selon la durée non écoulée jusqu'à l'échéance.</p>
1140		<p>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</p> <p>Inclure toutes les opérations en vertu desquelles l'institution achète des valeurs mobilières d'une autre partie, sous réserve de l'acceptation par l'acheteur de revendre les valeurs mobilières au vendeur initial à une date établie. Les valeurs mobilières ne changent pas de titulaire et l'opération s'apparente à un prêt à court terme.</p>
1295		<p>Provision pour perte sur prêts</p> <p>Inclure toutes les provisions spécifiques et générales établies pour redresser la valeur au bilan des éléments d'actif inscrits aux lignes 1205 à 1290. Saisir une valeur positive.</p>

ANNEXE 100 BILAN CONSOLIDÉ

Ligne	Colonne	Instructions
1665		<p>Autres éléments d'actif</p> <p>Inclure les autres éléments d'actifs qui n'ont pu être classés dans les lignes 1600 à 1660.</p> <p>Fournir, à l'Annexe 1665, une description pour toute somme supérieure à 0,2 % de l'actif total.</p>
1700		<p>Actifs non courants détenus en vue de la vente</p> <p>Déclarer tous les actifs détenus en vue de la vente en conformité avec la norme IFRS 5.</p> <p>Cela ne comprend pas les placements dans le portefeuille désigné comme étant disponible à la vente.</p>
2000 à 2030		<p>Dépôts</p> <p>Déclarer, à la catégorie appropriée des dépôts, les éléments de passif des filiales qui présentent une nature et des caractéristiques analogues à celles du passif-dépôts de l'institution.</p>
2020		<p>Dépôts – Entreprises et gouvernements</p> <p>Déclarer les dépôts à vue et préavis des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gouvernements fédéral et provinciaux; • administrations municipales et scolaires.
2030		<p>Dépôts - Institutions de dépôt</p> <p>Déclarer les dépôts d'institutions de dépôt canadiennes et étrangères, de la Banque du Canada et les découverts de comptes de dépôt à des institutions de dépôt.</p>
2310		<p>Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat</p> <p>Les engagements prennent ici uniquement le sens d'engagements de contreparties et non d'engagements afférents à l'émission d'actifs sous-jacents.</p>

ANNEXE 100 BILAN CONSOLIDÉ

Ligne	Colonne	Instructions
2320		<p>Montants courus à l'égard des régimes de pension des employés</p> <p>Montant estimatif des cotisations courantes et des arriérés de cotisations accumulés à verser à la caisse de retraite et d'autres indemnités de cessation pour l'exercice courant.</p> <p>Ces montants ne comprennent pas les sommes présentées dans les passifs nets au titre des régimes à prestations définis inscrits à la ligne 2315.</p>
2345		<p>Autres passifs</p> <p>Inclure les autres éléments de passifs qui n'ont pu être classés dans les lignes 2300 à 2340.</p> <p>Fournir, à l'Annexe 2345, une description pour toute somme supérieure à 0,2 % de l'actif total.</p>
2500		<p>Passifs détenus en vue de la vente</p> <p>Déclarer tous les passifs détenus en vue de la vente, en conformité avec la norme IFRS 5. Cela ne comprend pas les passifs désignés comme étant disponibles à la vente.</p>

ANNEXE 300		ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT
Ligne	Colonne	Instructions
3510		<p>Administration des dépôts</p> <p>Cette ligne doit être complétée uniquement par les caisses.</p> <p>Inclure les charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de service.</p>
3515		<p>Distribution des produits et services Desjardins</p> <p>Cette ligne doit être complétée uniquement par les caisses.</p> <p>Inclure les commissions afférentes aux activités financières que les filiales du Groupe Desjardins effectuent par l'intermédiaire de la caisse.</p>
3520		<p>Administration des autres services</p> <p>Cette ligne doit être complétée uniquement par les caisses.</p> <p>Inclure les charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et les revenus reliés aux opérations inter caisses.</p>
3525		<p>Commissions sur prêts et cartes de crédit</p> <p>Ces lignes sont réservées à l'usage des entités autres que les caisses.</p> <p>Inclure les revenus de commission sur prêts et cartes de crédit.</p> <p>Inclure les commissions de syndication de prêts constatés aux résultats au cours de la période ou de l'exercice.</p>
3530		<p>Services de courtage et de fonds de placement</p> <p>Ces lignes sont réservées à l'usage des entités autres que les caisses.</p> <p>Inclure les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement.</p> <p>Inclure les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers tels que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises.</p>
3535		<p>Honoraires de gestion et de services de garde</p> <p>Ces lignes sont réservées à l'usage des entités autres que les caisses.</p> <p>Inclure les honoraires de gestion de portefeuille, de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement, de gestion de patrimoine, à la planification financière</p>

ANNEXE 300 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

Ligne	Colonne	Instructions
		et aux services de garde.

ANNEXE 600 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**Généralités**

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Ligne	Colonne	Instructions
6050 6060 6070		
6180 6190 6200		Autres (Préciser)
6400 6410 6420		Inclure les éléments qui ne peuvent être inclus dans les lignes précédentes de leur section respective en raison de leur nature.
6590 6600 6610		

ANNEXE 700 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**Généralités**

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Insérer, en format PDF, les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Les instructions pour l'insertion d'un fichier PDF se trouvent au point 1.3.5.

ANNEXE 800 RAPPORT DE L'AUDITEUR**Généralités**

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Insérer, en format PDF, le rapport de l'auditeur portant sur l'état annuel consolidé.

Les instructions pour l'insertion d'un fichier PDF se trouvent au point 1.3.5.

Le rapport d'audit portant sur les Annexes 100 à 700 doit être produit à l'attention de l'Autorité.

ANNEXE 1000 TRÉSORERIE ET DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES**Généralités**

Inscrire les soldes de dépôts auprès des institutions. Le solde en dépôt correspond à la somme des soldes de tous les comptes auprès de cette même institution.

Ligne	Colonne	Instructions
020		Caisse Centrale Desjardins Inscrire le solde du dépôt auprès de la Caisse Centrale Desjardins.
030		FCDQ Inscrire le solde du dépôt auprès de la FCDQ.
040		Fiducie Desjardins inc. Inscrire le solde du dépôt auprès de la Fiducie Desjardins inc.
050 à 070		Autres (Préciser) : Inscrire les sommes en dépôts auprès d'autres institutions apparentées non énumérées ci-haut en débutant par le solde le plus élevé. Inscrire le nom de l'institution à l'endroit prévu à cet effet. S'il y a plus de 3 institutions, inscrire les deux soldes les plus élevés aux lignes 050 et 060 en indiquant son nom. Faire la somme de tous les autres soldes et indiquer le total à la ligne 070. Dans ce cas, le libellé de cette ligne devrait être « Autres ».

ANNEXE 1000 TRÉSORERIE ET DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Ligne	Colonne	Instructions
100		<p>Banque du Canada</p> <p>Inscrire le solde du dépôt auprès de la Banque du Canada.</p>
110 à 350		<p>Autres (Préciser) :</p> <p>Inscrire les sommes en dépôts auprès d'institutions autres que la Banque du Canada en débutant par le solde le plus élevé. Inscrire le nom de l'entité à l'endroit prévu à cet effet.</p> <p>S'il y a plus de 25 entités, faire la somme de tous les autres soldes et indiquer le total à la ligne 350. Dans ce cas, le libellé de cette ligne devrait être « Autres ».</p>

ANNEXE 1090 VALEURS MOBILIÈRES – CAISSES MEMBRES**Généralités**

Le Groupe Desjardins et la FCDQ ne doivent pas compléter cette annexe.

Présenter les placements effectués par les caisses dans des institutions du Groupe Desjardins.

ANNEXE 1100	VALEURS MOBILIÈRES – TITRES A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE 1110	VALEURS MOBILIÈRES – TITRES DISPONIBLES A LA VENTE
ANNEXE 1120	VALEURS MOBILIÈRES – PRETS ET CREANCES
ANNEXE 1130	VALEURS MOBILIÈRES – TITRES DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

Généralités

Les placements effectués par les caisses dans des institutions du Groupe Desjardins doivent être présentés à l'Annexe 1090 et non pas dans la présente annexe.

Ligne	Colonne	Instructions
010 020		Créances émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux
210 220		Les titres de gouvernements sont des titres émis ou garantis par les gouvernements centraux des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par les provinces ou les territoires du Canada. Les obligations émises par des sociétés d'État et garanties par le gouvernement d'un pays de l'OCDE doivent être déclarées sous la rubrique « Gouvernement ».
410 420		
610 620		Déclarer les valeurs mobilières émises ou garanties, selon la durée non écoulée, jusqu'à l'échéance.

ANNEXE 1139 NOTATION DES VALEURS MOBILIÈRES

Généralités

Les caisses et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ ne doivent pas compléter cette annexe.

Donc, s'il y a lieu, utiliser les notations de crédit des agences de notation suivantes aux fins de notation des valeurs mobilières :

- DBRS;
- Moody's Investors Service;
- Standard & Poor's (S&P);
- Fitch Rating Services.

Une entité doit choisir les agences de notation auxquelles elle entend recourir, puis utiliser les notations de cette dernière aux fins de notation des valeurs mobilières. Elle ne peut choisir aléatoirement les évaluations fournies par différentes agences de notation.

ANNEXE 1140 VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES OU ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE
Généralités

Les caisses et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ ne doivent pas compléter cette annexe.

ANNEXE 1200 SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Ligne	Colonne	Instructions
	01	Nombre de prêts Inscrire le nombre de prêts accordés en date de fin d'exercice ou de fin de trimestre.
020		Prêts aux particuliers – Hypothèques Prêts consentis à des particuliers, à des fins non commerciales et qui sont garantis par un immeuble résidentiel.
030		Prêts aux particuliers – à la consommation et autres Prêts à des particuliers à des fins non commerciales tels : <ul style="list-style-type: none"> • soldes impayés de comptes de cartes de crédit; • prêts consentis en conformité avec un programme de prêts personnels de l'institution; • contrats de vente conditionnelle visant à financer l'acquisition de biens et l'obtention de services à des fins personnelles; • découverts des comptes de dépôt de particuliers et les découverts des comptes de taxes relatifs à des prêts hypothécaires résidentiels; • prêts-relais liés aux biens immobiliers à usage résidentiel; • régimes de prêts garantis par le gouvernement à l'intention des particuliers; • prêts consentis à des particuliers, garantis par des actions et des obligations; • autres prêts consentis à des particuliers à des fins non commerciales qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.

ANNEXE 1200 SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Ligne	Colonne	Instructions
080		<p>Prêts aux entreprises — Institutions financières et administrations publiques</p> <p>Déclarer :</p> <ul style="list-style-type: none"> les prêts commerciaux à des institutions financières réglementées au Canada et à l'étranger, y compris ceux à des institutions centrales étrangères ou à des institutions monétaires officielles étrangères, et les découverts de comptes de dépôt à d'autres institutions financières réglementées; les prêts, y compris les découverts temporaires, consentis au gouvernement fédéral, aux provinces, aux territoires et aux commissions et conseils municipaux du Canada ayant des activités autres que l'exploitation d'entreprises commerciales; les prêts aux commissions, conseils et districts scolaires. <p>Ne pas déclarer les bons du Trésor provinciaux, les titres municipaux et les titres de créance de même catégorie, lesquels doivent être déclarés avec les valeurs mobilières, Annexe 1100.</p>

ANNEXE 1210 PRÊTS HYPOTHÉCAIRES – PAR CATÉGORIE

Généralités		
La résidence est établie d'après l'adresse postale de l'emprunteur.		
Ligne	Colonne	Instructions
	01 à 06	<p>Prêts assurés</p> <p>N'inclure que les prêts hypothécaires assurés par les gouvernements du Canada ou d'une province, par un de leurs organismes, ou par un assureur possédant un permis d'exercer au Canada.</p> <p>Ne pas déclarer les hypothèques qui cessent d'être assurées.</p>
	07 à 12	Déclarer tous les autres prêts qui sont non assurés.
010 310		<p>Habitations unifamiliales</p> <p>Bâtiment résidentiel ne contenant qu'un logement complètement séparé de tous côtés, au-dessus et en dessous du sol, de tout autre logement ou bâtiment.</p>

ANNEXE 1210		PRÊTS HYPOTHÉCAIRES – PAR CATÉGORIE
Ligne	Colonne	Instructions
020 320		<p>Habitations en copropriété — occupées par le propriétaire</p> <p>Immeubles à logements multiples financés en vertu d'un régime enregistré de copropriété.</p>
030 330		<p>Habitations en copropriété — autres</p> <p>Immeubles à logements multiples financés en vertu d'un régime enregistré de copropriété dont la structure est un appartement.</p>
040 340		<p>Habitations multiples</p> <p>Immeubles résidentiels comprenant au moins deux logements, par exemple les maisons à mur mitoyen, les duplex, triplex et duplex doubles, les maisons en rangée, maisons-jardins, maisons-terrasses, et les maisons et immeubles d'appartements</p>
100 200 400 500		<p>Prêts provisoires</p> <p>À chacune de ces lignes, déclarer le montant de prêts provisoires inclus dans le total de leur ligne précédente respective.</p> <p>Ces prêts sont consentis avant l'obtention d'un financement permanent à long terme.</p>
110 410		<p>Immeubles industriels</p> <p>Inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commerces en copropriété/industriels/de détail; • Commerces industriels en copropriété; • Entrepôts; • Centres industriels; • Cliniques médicales.
120 420		<p>Bureaux d'affaires</p> <p>Inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immeubles à bureaux; • Immeubles en copropriété (résidentiels ou bureaux); • Immeubles à bureaux/Hôtels; • Immeubles à bureaux/Centres commerciaux

ANNEXE 1210		PRÊTS HYPOTHÉCAIRES – PAR CATÉGORIE
130 430		<p>Centres commerciaux</p> <p>Inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centres commerciaux linéaires; • Détaillants; • Centres commerciaux.
140 440		<p>Hôtels/Motels</p> <p>Inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hôtels/Motels; • Hôtels appartements.
150 450		<p>Terrains/Fermes</p> <p>Immeubles non résidentiels à l'égard desquels le revenu provient soit de la vente de produits agricoles (végétaux ou animaux) ou de la location de terrains pour la production de denrées agricoles.</p>
160 460		<p>Réserve foncière et aménagement de terrain</p> <p>Inclure les terrains</p>
170 470		<p>Autres</p> <p>Inclure, entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automobiles; • Concessions; • Centres de loisir/Centres de villégiature; • Appartements à temps partagé; • Éléments d'actif combinés; • Hôpitaux; • Maisons de santé/Résidences; • Maisons de repos/Centres d'accueil; • Garderies; • Églises.

ANNEXE 1210.1 SOMMAIRE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SELON L'IMPORTANCE

Généralités		
Classer les prêts en fonction du montant (tranche), au moment de l'octroi.		
Ligne	Colonne	Instructions
099	02 04	Prêts aux particuliers - assurés SCHL et autres La somme des colonnes 02 et 04 doit être égale au solde des prêts hypothécaires assurés accordés aux particuliers, tel que présenté à l'Annexe 1210, ligne 099, colonne 01.
099	06	Prêts aux particuliers - non assurés Le montant doit être égal au solde des prêts hypothécaires non assurés accordés aux particuliers, tel que présenté à l'Annexe 1210, ligne 399, colonne 07.
099	07	Prêts aux entreprises - Assurés et non assurés Le montant doit être égal au solde des prêts hypothécaires accordés aux entreprises, tel que présenté l'Annexe 1210, ligne 199, colonne 01 plus ligne 499, colonne 07.

ANNEXE 1210.2 PRÊTS HYPOTHÉCAIRES – CARACTÉRISTIQUES**Généralités**

Classer les prêts en fonction des caractéristiques relatives au ratio prêt-valeur, à la période d'amortissement, au ratio de la dette totale et de la cote des agences d'évaluation du crédit. Le classement doit être effectué en fonction des caractéristiques du prêt au moment de son octroi.

Ratio prêt-valeur (RPV)

Ne pas inclure l'assurance hypothécaire dans le calcul du ratio prêt-valeur.

Ratio du service de la dette (SDT)

Le ratio SDT devrait tenir compte, entre autres, de facteurs tels que le montant des versements hypothécaires (capital et intérêts), les frais de chauffage, les impôts fonciers, 50 % des frais de copropriété (le cas échéant), le montant des versements mensuels au titre d'autres instruments de crédit, les autres sources de revenus de l'emprunteur, les sources de revenus du co-emprunteur et du cosignataire et le montant de leurs versements mensuels au titre d'autres instruments de crédit.

Cote des agences d'évaluation du crédit

Si plusieurs emprunteurs sont concernés, utiliser la moyenne des cotes des agences d'évaluation du crédit qui leur ont été attribuées.

Ligne	Colonne	Instructions
099 199 299 399	01	Prêts hypothécaires résidentiels - Assurés Le montant de la colonne 01 doit être égal au solde des prêts hypothécaires assurés accordés aux particuliers, tel que présenté à l'Annexe 1210, la ligne 099, colonne 01.
099 199 299 399	02	Prêts hypothécaires résidentiels - Non assurés Le montant de la colonne 02 doit être égal au solde des prêts hypothécaires non assurés accordés aux particuliers, tel que présenté à l'Annexe 1210, ligne 399, colonne 07.
099 199	03	Prêts hypothécaires aux entreprises Le montant de la colonne 03 doit être égal au solde des prêts hypothécaires accordés aux entreprises, tel que présenté à l'Annexe 1210, ligne 199, colonne 01 plus ligne 499, colonne 07.

ANNEXE 1250 PRÊTS AUX ENTREPRISES — SECTEUR PRIVÉ**Généralités**

Inclure les prêts à toutes les sociétés résidentes et non résidentes et les entreprises non constituées en vertu des lois du Canada ou d'une province.

Le relevé utilise la classification des industries tel que publié par Statistique Canada dans un document intitulé Classification type des industries — Établissements (CTI-É) 1980.

http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/sic-cti/sice-ctie80_menu-fra.htm

Les prêts à des institutions financières et administrations publiques doivent être présentés à l'Annexe 1270.

Ligne	Colonne	Instructions
	07	<p>Provision</p> <p>Déclarer la somme de la provision spécifique et de la provision générale.</p> <p>Il convient également de déclarer la provision pour les grandes catégories de prêts seulement et non pour chacune des sous-catégories, si applicable.</p>
110		<p>Agriculture</p> <p>Division A, grands groupes 01 et 02 de la CTI.</p>
120		<p>Pêche et Piégeage</p> <p>Division B, grand groupe 03 de la CTI.</p>
130		<p>Exploitation forestière et services forestiers</p> <p>Division C, grands groupes 04 et 05 de la CTI.</p>
140 à 144		<p>Mines, carrières et puits de pétrole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mines. Division D, grand groupe 06 de la CTI; • Énergie. Division D, grand groupe 07 de la CTI; • Autres. Division D, grands groupes 08 et 09 de la CTI.

ANNEXE 1250		PRÊTS AUX ENTREPRISES — SECTEUR PRIVÉ
Ligne	Colonne	Instructions
170 à 182		<p>Construction/Immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constructeurs et promoteurs — Immeubles résidentiels. Division F, groupe 401 de la CTI; • Constructeurs et promoteurs — Immeubles commerciaux. Division F, groupe 402 de la CTI; • Promoteurs fonciers. Division F, classe 4491 de la CTI; • Services immobiliers. Division L, grand groupe 75 de la CTI; • Autres. Division F, grands groupes 41 et 42, groupe 441 et classe 4499 de la CTI.
190 à 198		<p>Transport, communications et autres services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transports. Division G, grand groupe 45 de la CTI; • Transport par pipelines. Division G, grand groupe 46 de la CTI; • Entreposage et emmagasinage. Division G, grand groupe 47 de la CTI; • Communications. Division H, grand groupe 48 de la CTI; • Autres services publics. Division H, grand groupe 49 de la CTI.
200 à 210		<p>Commerce de gros :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vêtements. Division I, grand groupe 53 de la CTI; • Autres. Division I, grands groupes 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57 et 59 de la CTI.
220 à 230		<p>Commerce de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aliments, boissons et médicaments. Division J, grand groupe 60 de la CTI; • Vêtements. Division J, grand groupe 61 de la CTI; • Meubles. Division J, grand groupe 62 de la CTI; • Automobiles. Division J, grand groupe 63 de la CTI; • Grands magasins. Division J, grand groupe 64 de la CTI; • Autres. Division J, grands groupes 65 et 69 de la CTI.

ANNEXE 1250 PRÊTS AUX ENTREPRISES — SECTEUR PRIVÉ

Ligne	Colonne	Instructions
240 à 246		<p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hôtels. Division Q, grand groupe 91 de la CTI; • Restaurants et bars. Division Q, grand groupe 92 de la CTI; • Sociétés de crédit-bail. Division R, groupe 992, de la CTI; • Autres. Division L, grand groupe 76; Division M, grand groupe 77; et Division R, grands groupes 96 et 97, et groupes 991, 993, 994, 995, 996 et 999 de la CTI.
250		<p>Conglomérats</p> <p>Inclure les sociétés privées non financières dans lesquelles aucun des secteurs énumérés précédemment ne représente à lui seul plus de la moitié de l'activité totale.</p>
260		<p>Autres (institutions privées sans but lucratif, organismes religieux, établissements de santé et d'enseignement)</p> <p>Inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les œuvres de charité, universités, clubs, organismes religieux, etc. • tous les organismes de santé non inclus dans les prêts à des administrations publiques (Annexe 1270).

ANNEXE 1250.1 PROGRAMMES DES PRÊTS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT

Généralités		
<p>Les prêts déclarés à cette annexe sont déjà inclus aux Annexes 1210, 1220 et 1250.</p> <p>Inclure les prêts aux particuliers et les prêts aux entreprises.</p>		
Ligne	Colonne	Instructions
050		<p>Autres prêts du gouvernement</p> <p>Inclure les prêts à des institutions telles, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et Investissement Québec.</p>

ANNEXE 1250.1 PROGRAMMES DES PRÊTS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT

Ligne	Colonne	Instructions
100		<p>Prêts provisoires</p> <p>Déclarer le montant de prêts provisoires inclus dans le total de la ligne 099</p> <p>Ces prêts sont consentis avant l'obtention d'un financement permanent à long terme.</p>

ANNEXE 1250.2 SOMMAIRE DES PRÊTS AUX ENTREPRISES — SECTEUR PRIVÉ, SELON L'IMPORTANCE**Généralités**

Classer les prêts en fonction du montant (tranche), au moment de l'octroi.

ANNEXE 1270 PRÊTS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**Généralités**

Inclure les prêts à toutes les sociétés résidentes et non résidentes et les entreprises non constituées en vertu des lois du Canada ou d'une province.

Le relevé utilise la classification des industries tel que publié par Statistique Canada dans un document intitulé Classification type des industries — Établissements (CTI-É) 1980.

http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/sic-cti/sice-ctie80_menu-fra.htm

Ligne	Colonne	Instructions
	06	<p>Provision</p> <p>Déclarer la somme de la provision spécifique et de la provision générale.</p> <p>Il convient également de déclarer la provision pour les grandes catégories de prêts seulement et non pour chacune des sous-catégories, si applicable.</p>
010		<p>Prêts à vue et prêts à court terme à des négociants en placement et des courtiers, garantis</p> <p>Division K, groupe 741, de la CTI.</p>

ANNEXE 1270 PRÊTS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Ligne	Colonne	Instructions
020		Institutions de dépôt Inclure: <ul style="list-style-type: none"> • les banques à charte situées au Canada division K, classe 7021 de la CTI; • les banques situées à l'étranger et les caisses d'épargne et de crédit, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêts hypothécaires division K, classes 7031, 7041, 7042, 7051, 7052 et 7099 de la CTI.
030		Sociétés de prêts à la consommation et de financement des entreprises Division K, grand groupe 71 de la CTI.
040		Sociétés d'investissement Division K, grand groupe 72 de la CTI.
050		Entités d'assurances <ul style="list-style-type: none"> • inclure les assureurs de personnes, les sociétés de secours mutuel et les assureurs de dommages. Division K, grand groupe 73 de la CTI — sociétés non publiques; • ne pas inclure la Société d'assurance-dépôts du Canada (classe 7321 — sociétés publiques), dont les prêts doivent être déclarés à la ligne 070 « Autres ».
060		Caisses de retraite <ul style="list-style-type: none"> • inclure la division K, classe 7291 de la CTI, et autres caisses de retraite (classe 7299)

ANNEXE 1270 PRÊTS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Ligne	Colonne	Instructions
070		<p>Autres</p> <p>Inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> les courtiers en prêts hypothécaires, les bourses des valeurs mobilières et des marchandises, et d'autres institutions financières. Division K, groupes 742, 743 et 749 de la CTI; des institutions financières publiques, comme la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'Expansion des exportations du Canada, le Crédit Agricole du Canada, la Banque fédérale de développement et l'ATB Financial (voir la division K, classe 7029 de la CTI et les définitions des secteurs de flux financiers); les institutions financières publiques étrangères qui sont semblables à celles qui exploitent leur activité au Canada; les prêts à des banques centrales étrangères ou à des institutions monétaires officielles étrangères.
100		<p>Gouvernement fédéral</p> <p>Inclure tous les prêts au gouvernement du Canada</p>
110		<p>Gouvernement provincial</p> <p>Inclure tous les prêts aux gouvernements provinciaux.</p>
120		<p>Municipalités et Commissions scolaires</p> <p>Inclure tous les prêts à des administrations municipales et des commissions, conseils et districts scolaires.</p>
200		<p>Administrations publiques étrangères</p> <p>Un prêt étranger s'entend des sociétés ou autres organismes (y compris les agences internationales et autres organismes extraterritoriaux) ne résidant pas habituellement au Canada. Le lieu de résidence doit être établi d'après l'adresse inscrite, de la société ou de l'organisme, à moins que l'institution ne sache que le lieu de résidence diffère de cette adresse.</p> <p>Inclure les prêts à tous les corps dérivés des administrations publiques étrangères qui n'exploitent pas une entreprise commerciale ou qui ne sont pas dotés de pouvoirs d'emprunt.</p>

ANNEXE 1270.1 SOMMAIRE PRÊTS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON L'IMPORTANCE

Généralités

Classer les prêts en fonction du montant (tranche), au moment de l'octroi.

ANNEXE 1400 AUTRES PLACEMENTS DANS LA FÉDÉRATION

Généralités

Les caisses, l'ensemble des caisses membres de la FCDQ et la Caisse centrale Desjardins doivent compléter cette annexe.

Inclure les investissements effectués dans les Fonds de placement offerts par la FCDQ.

Aux lignes 200 à 310, énumérer les fonds autres que ceux détaillés aux lignes 010 à 060.

ANNEXE 1500 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Généralités

Cette annexe ne doit pas être complétée par les caisses.

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

**ANNEXE 1610 ÉCHEANCE DES MONTANTS NOMINAUX DE REFERENCE
ANNEXE 1610.1 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES
ANNEXE 1610.2 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES SELON LA COTE D'EVALUATION DU RISQUE
ANNEXE 1610.3 RISQUE DE CREDIT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

Généralités

Les caisses et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ n'ont pas à compléter ces annexes.

ANNEXE 1610.2 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS SELON LA COTE D'ÉVALUATION DU RISQUE
Généralités

Les cotes d'évaluation de crédit pour les principales catégories de produits dérivés et pour les contreparties sous-jacentes sont sensiblement les mêmes que celles utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes.

Ligne	Colonne	Instructions
010 à 060		Total net de l'exposition positive liée au risque de crédit maximal Pour chaque cote de crédit et chaque catégorie de contrat, divulguer la valeur marchande positive nette, calculée comme suit : la valeur positive nette de ces engagements est la somme de tous les montants individuels positifs des engagements selon la méthode d'évaluation au marché.
110 à 160		Total brut de l'exposition positive liée au risque de crédit maximal Pour chaque cote de crédit et chaque catégorie de contrat, divulguer la valeur marchande positive brute, calculée comme suit : la valeur positive brute de ces engagements est la somme de tous les montants individuels positifs des engagements selon la méthode d'évaluation au marché, mais avant la compensation conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ne pas inclure les contrats pour lesquels le montant de l'engagement calculé selon la méthode de l'évaluation au marché est négatif.
210 à 250		Les cinq engagements les plus importants Inscrire les cinq montants positifs nets les plus importants au titre des engagements selon la méthode prise par les contreparties, sans lien de dépendance, quelle que soit la catégorie de contrats de produits dérivés.

ANNEXE 1625 IMMEUBLES DE PLACEMENT**Généralités**

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Les caisses et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ n'ont pas à compléter cette annexe.

Présenter séparément la valeur du terrain et celle du bâtiment.

Ligne	Colonne	Instructions
	02	<p>Type de biens immobiliers</p> <p>Identifier le type de biens immobiliers selon les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Habitations unifamiliales • Habitations en copropriété — occupées par le propriétaire • Habitations en copropriété — autres • Habitations multiples • Appartements avec magasins • Copropriétés commerciales/industrielles • Magasins de détail • Immeubles de bureaux • Bâtiments industriels • Hôtels/Motels • Bâtiments récréatifs • Terrains/Fermes • Autres <p>La description de ces catégories se trouve dans les directives détaillées de l'Annexe 1210, section 3.</p> <p>Si un bien est utilisé à plus d'un usage (par exemple, bureau et commercial), le secteur d'activités sera déterminé en fonction de l'usage de la majeure partie de la superficie.</p>

ANNEXE 1630 IMMEUBLES POUR PROPRE USAGE ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Généralités**

Ces annexes doivent être complétées sur une base annuelle seulement.

Les caisses n'ont pas à compléter ces annexes.

ANNEXE 1635	GOODWILL
ANNEXE 1640	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Généralités

Ces annexes doivent être complétées sur une base annuelle seulement.

Les caisses et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ n'ont pas à compléter ces annexes.

ANNEXE 1665	AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF
-------------	-------------------------

Généralités

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Fournir une description pour toute somme supérieure à 0,2 % de l'actif total.

ANNEXE 2000	PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS
ANNEXE 2000.1	VENTILATION DES DÉPÔTS ASSURABLES
ANNEXE 2000.2	Liste des 25 plus importants déposants

Généralités

Les dépôts payables à préavis doivent être classés avec les dépôts payables à vue.

Les « dépôts garantis » sont définis par la *Loi sur l'assurance-dépôts*. Ils sont équivalents à la terminologie « dépôts assurés » de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Les dépôts de l'institution doivent être fournis sur une base consolidée et par conséquent, incluent tous ceux effectués auprès des caisses, si applicable. Ainsi, les avoirs d'un déposant dans plus d'une caisse doivent être additionnés.

Les dépôts doivent être divulgués par déposant. Il faut additionner tous les comptes appartenant à un même déposant (incluant le montant total des dépôts conjoints).

ANNEXE 2000.1	VENTILATION DES DÉPÔTS ASSURABLES
---------------	-----------------------------------

Généralités

Le Groupe Desjardins n'a pas à compléter cette annexe.

ANNEXE 2000.2 LISTE DES 25 PLUS IMPORTANTS DÉPOSANTS**Généralités**

Le Groupe Desjardins n'a pas à compléter cette annexe.

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Ligne	Colonne	Instructions
		<p>Type de déposant</p> <p>Inscrire le chiffre correspondant au type de déposant :</p> <p>1- Particulier 2- PME 3- Grande entreprise 4- Secteur public 5- Autres</p>
	03	<p>Dépôts totaux</p> <p>Inclure le total des dépôts de toute nature confondue, incluant les intérêts courus, appartenant à une même personne.</p>
	04	<p>Dépôts garantis</p> <p>Inscrire la somme des garanties relatives aux dépôts inscrits à la colonne (03).</p>
	05	<p>Type de dépôts</p> <p>Inscrire le chiffre correspondant à la nature du dépôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôts et certificats à demande; • Dépôts et certificats à terme; • REÉRI\FERR et autres plans enregistrés. <p>Si un même déposant possède plusieurs dépôts, inscrire celui correspondant au montant le plus élevé, tel qu'inscrit à la colonne (6).</p>
	07	<p>Terme (années)</p> <p>Il s'agit du terme restant avant l'échéance du dépôt.</p> <p>Indiquer le terme du dépôt s'il s'agit d'un dépôt ou certificat à terme. Si un déposant possède plusieurs dépôts, inscrire le terme le plus court.</p>

ANNEXE 2000.3 DÉPÔTS ÉMIS PAR L'ENTREMISE DE COURTIERS**Généralités**

Le Groupe Desjardins n'a pas à compléter cette annexe.

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Un courtier se définit comme étant un intermédiaire dans l'opération de dépôt d'argent entre le déposant et l'institution de dépôt.

Au Québec, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome, par l'entremise d'un représentant en assurance, peuvent percevoir des dépôts, à l'exception d'un dépôt en argent, pour le compte d'une institution de dépôts en vertu des articles 95 et 142 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2). Le courtier inscrit à titre de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études peut, par l'entremise de son représentant, recevoir des dépôts, à l'exception d'un dépôt en argent, pour le compte d'une institution de dépôts en vertu de l'article 148.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

**ANNEXE 2100 HYPOTHÈQUES À PAYER
ANNEXE 2110 AUTRES EMPRUNTS****Généralités**

Ces annexes doivent être complétées sur une base annuelle seulement.

**ANNEXE 2310 ENGAGEMENT RELATIF AUX VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES OU
VENDUES EN VERTU DE CONVENTION DE RACHAT****Généralités**

Les caisses et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ n'ont pas à compléter cette annexe.

ANNEXE 2345 AUTRES PASSIFS**Généralités**

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Fournir une description pour toute somme supérieure à 0,2 % de l'actif total.

ANNEXE 2400 OBLIGATIONS SUBORDONNÉES**Généralités**

Les caisses et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ n'ont pas à compléter cette annexe.

ANNEXE 2600 CAPITAL SOCIAL**Généralités**

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

ANNEXE 2690 CAPITAL-ACTIONS**Généralités**

Les caisses et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ n'ont pas à compléter cette annexe.

Ces annexes doivent être complétées sur une base annuelle seulement.

**ANNEXE 4035 RÉPARTITION DES ACTIFS PAR PROVINCE
ANNEXE 4040 RÉPARTITION DES PASSIFS PAR PROVINCE****Généralités**

Les caisses n'ont pas à compléter ces annexes.

Les catégories d'actif et de passif doivent être déclarées à leur valeur totale en dollars canadiens. Le montant total en dollars canadiens doit être égal au montant déclaré à la catégorie d'actif ou de passif correspondante dans le bilan.

Les prêts hypothécaires doivent être répartis selon l'emplacement des biens hypothéqués.

Les autres catégories de prêts doivent être réparties en fonction de l'emplacement de l'institution qui les consent ou de l'adresse du client, et non selon l'emplacement des fiduciaires qui sont les créanciers, si applicable.

Tout élément d'actif ou de passif déclaré et comptabilisé à l'étranger doit être inscrit dans la colonne « Hors Canada ».

Tout élément d'actif ou de passif déclaré et comptabilisé au Canada mais touchant des non-résidents doit être inscrit dans la colonne « Hors Canada ».

Tout élément d'actif ou de passif déclaré et comptabilisé au Canada et touchant des résidents doit être inscrit sous la région appropriée, en se fondant sur la base indiquée.

ANNEXE 4045 BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION**Généralités**

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Les caisses et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ n'ont pas à compléter cette annexe.

Les biens sous gestion et sous administration sont des actifs appartenant à un client, mais gérés et administrés par l'institution en conformité avec une convention (entente) signée. Par conséquent, ces actifs ne sont pas inscrits au bilan de l'institution, à l'exception des dépôts garantis de cette dernière.

La base de l'évaluation utilisée pour présenter les biens sous gestion et sous administration est la valeur marchande.

010 100		Encaisse des fonds fiduciaires Inscrire le montant de l'encaisse dont l'institution est fiduciaire. Cette somme, gardée dans un compte en fiducie, appartient à des clients pour qui il est permis d'effectuer le règlement de différentes transactions.
020 110		Titres – obligations, actions Inclure les dépôts garantis provenant d'institutions financières autres que l'institution elle-même ou affiliée.
	01	Régimes enregistrés sans gestion Inscrire le solde des éléments d'actif qui sont des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR), des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), des régimes enregistrés d'épargne-étude (REÉE) et des rentes où le client investit dans des certificats de placements garantis (CPG) ou des fonds collectifs de la société. Inclure également les soldes des éléments d'actif pour lesquels la société agit à titre de fiduciaire nominatif pour des comptes de régimes enregistrés.
	02	Régimes enregistrés et comptes autogérés Inscrire le solde des éléments d'actif des mandats pour lesquels la société est le gestionnaire de portefeuille et pour lesquels elle a un mandat non discrétionnaire. Inclure les régimes d'épargne d'actions, le service de garde de valeurs aux particuliers ainsi que les REÉR et les FERR autogérés.

ANNEXE 4045		BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION
Ligne	Colonne	Instructions
		Mandats de gestion
	03	Inscrire le solde des éléments d'actif des mandats pour lesquels la société est le gestionnaire de portefeuille et pour lesquels elle a un mandat discrétionnaire. Inclure tous les mandats de gestion de portefeuille ainsi que les REÉR et les FERR avec gestion.
		Comptes en fiducie – particuliers
	04	Inscrire le solde des éléments d'actif des portefeuilles de particuliers détenus en fiducie et successions incluant le règlement de successions, le mandat de curatelle publique et le patrimoine familial.
		Fonds collectifs
	05	Inscrire uniquement les soldes d'éléments d'actif des fonds collectifs qui sont gérés, administrés et offerts aux clients de la société, incluant les fonds créés en conformité avec les conventions de mise en commun de la société.
		REÉR collectifs
	07	Inscrire le solde des éléments d'actif provenant de la prestation de REÉR collectifs et d'autres services offerts aux groupes, sauf la garde des actifs des régimes de retraite et des avantages sociaux.
		Agences
	08	Inscrire le solde des éléments d'actif pour des mandats où la société suit une convention signée avec l'institution cliente en regard d'activités d'agent de transfert, registraire, fiduciaire d'émission de titres de créances, prêts aux municipalités, aux hôpitaux, aux cégeps, fiduciaire de financement privé, garde d'obligations démunies et de valeurs résidentielles, titrisation de créances et dépositaire et agent d'entiercement. Par exemple, l'agent de transfert et fiduciaire d'émission de titres de créances.
		Caisses de retraite et avantages sociaux
	09	Inscrire le solde des éléments d'actif de portefeuilles de régimes de retraite, y compris les régimes pour lesquels la société est nommée administrateur. Inscrire tous les portefeuilles d'actif des avantages sociaux offerts aux employés ou retraités incluant les régimes de participation différée aux bénéficiaires (RPDB), les régimes de participation des employés aux bénéficiaires (RPEB) et les régimes de prestations supplémentaires de chômage.

ANNEXE 4045		BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION
Ligne	Colonne	Instructions
	10	<p>Mandats d'administration</p> <p>Inscrire le solde des éléments d'actif pour tous les autres mandats qui sont de nature administrative, notamment la garde de valeur institutionnelle.</p>
	11	<p>Fonds collectifs</p> <p>Inscrire le solde des éléments d'actif de portefeuilles de fonds collectifs et de conventions de mise en commun de fonds qui sont détenus au nom de compte institutionnel. Inclure tous les comptes pour lesquels la société effectue l'administration des fonds collectifs pour le compte de tierces institutions ou d'entités.</p>

ANNEXE 4050 ÉCHÉANCES ET SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Généralités

Les lignes du pourcentage (taux d'intérêt des positions) représentent la moyenne pondérée du rendement d'intérêt de chaque élément d'actif ou de passif ou représentent le rendement produit directement par les éléments d'actif insensibles aux taux d'intérêt (par exemple, le revenu provenant d'un immeuble), sur la base d'une moyenne pondérée, s'il y a lieu.

Le taux d'intérêt moyen pour les éléments d'actif ou de passif à taux variable devrait être calculé en utilisant l'intérêt courant divisé par le solde en fin de période.

Ligne	Colonne	Instructions
		Éléments à taux fixe
	02 à 07	<p>Les éléments d'actif qui produisent un revenu à un taux fixe doivent être inscrits dans la colonne appropriée, selon la date d'échéance ou la date à laquelle un nouveau taux a été établi selon la première des deux éventualités.</p> <p>Les dépôts à demande peuvent être remboursables en tout temps au choix du détenteur et doivent être inclus dans la catégorie « moins de 3 mois » à la colonne (02).</p> <p>Les montants apparaissant dans les colonnes (03) à (07) s'appliquent lorsque le détenteur ne peut obliger l'émetteur à rembourser l'élément d'actif dont il est question, ou du moins pas avant une période de temps déterminée.</p>
	08	<p>Éléments insensibles aux taux d'intérêt</p> <p>Certains éléments d'actif sont, en raison de leurs natures, insensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements dans les filiales et dans les coentreprises ainsi que les intérêts et les dividendes à recevoir.</p> <p>Inclure la valeur comptable de tout prêt non productif, ou tout autre actif pour lequel on a cessé la comptabilisation de l'intérêt.</p> <p>Inscrire le solde des comptes chèques qui ne produisent pas d'intérêts. Dans le cas des comptes d'épargne à taux à paliers, on doit effectuer une estimation raisonnable de la portion des comptes qui ne produisent pas d'intérêts et inclure ce montant à la colonne des éléments d'actif insensibles aux taux d'intérêt.</p> <p>Les immobilisations doivent être nettes de tout amortissement.</p>
010		<p>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</p> <p>Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 1000 du bilan, Annexe 100.</p>

ANNEXE 4050		ÉCHÉANCES ET SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT
Ligne	Colonne	Instructions
020		Valeurs mobilières Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 1139 du bilan, annexe 100.
030		Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 1140 du bilan, annexe 100.
040		Prêts nets Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 1299 du bilan, annexe 100.
050		Fonds distincts Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 1300 du bilan, annexe 100.
060		Placements dans la FCDQ Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 1400 du bilan, annexe 100.
070		Participation dans des entreprises associées et coentreprises Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 1500 du bilan, annexe 100.
080		Autres actifs Le total de cette ligne doit être égal aux lignes 1699 et 1700 du bilan, annexe 100.
200		Dépôts Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 2099 du bilan, annexe 100.
210		Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 2305 au bilan, annexe 100.
220		Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 2310 du bilan, annexe 100.
230		Passifs des contrats d'assurance et d'investissement Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 2330 du bilan, annexe 100.

ANNEXE 4050 ÉCHÉANCES ET SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Ligne	Colonne	Instructions
240		<p>Autres passifs</p> <p>Le total de cette ligne doit être égal au total des lignes suivantes du bilan, annexe 100 :</p> <p>2199 2320 2345 2200 2325 2500 2300 2335 2510 2315 2340</p>
250		<p>Obligations subordonnées</p> <p>Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 2400 du bilan, annexe 100.</p>
260		<p>Capitaux propres</p> <p>Le total de cette ligne doit être égal à la ligne 2899 du bilan, annexe 100.</p>

ANNEXE 4060 RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS**Généralités**

Les caisses et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ ne doivent pas compléter cette annexe.

ANNEXE 5000 ADMINISTRATEURS**Généralités**

Le Groupe Desjardins et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ n'ont pas à compléter cette annexe.

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Ligne	Colonne	Instructions
	1	<p>Si un administrateur est membre d'un comité relevant du conseil d'administration (annexe 5005), il faut sélectionner, à la colonne 02, le code correspondant au type de comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CE : Comité exécutif; • GR : Commission de Gestion des risques; • CV : Commission de Vérification et Inspection; • CG : Commission sur la Gouvernance; • AU : Autre comité.

ANNEXE 5005 COMITÉS**Généralités**

Le Groupe Desjardins et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ n'ont pas à compléter cette annexe.

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

Inscrire le nom des membres de chacun des comités statutaires.

À partir de la ligne 250 de cette annexe, nommer le ou les comités additionnels ainsi que le nom de leurs membres.

ANNEXE 5010 HAUTE DIRECTION

Le Groupe Desjardins et l'ensemble des caisses membres de la FCDQ n'ont pas à compléter cette annexe.

Cette annexe doit être complétée sur une base annuelle seulement.

ANNEXE A- DÉFINITION DES ACRONYMES

Acronymes	Définitions
CCD	Caisse Centrale Desjardins
CPG	Certificat de placement garanti
CSN	Confédération des syndicats nationaux
EPG	Entreprises publiques gouvernementales
FERR	Fonds enregistrés de revenu de retraite
FCDQ	Fédération des Caisses Desjardins du Québec
IAS	<i>International accounting standards</i> (Normes comptables internationales)
IFRS	<i>International financial reporting standards</i> (Normes internationales d'information financière).
NEQ	Numéro d'entreprise du Québec
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
REÉE	Régime enregistré d'épargne-étude
REÉR	Régime enregistré d'épargne-retraite
RPDB	Régime de participation différée aux bénéfices
RPEB	Régime de participation des employés aux bénéfices
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
STF	Service de transfert de fichiers

Acronymes	Définitions
TH LNH	Programme de titres hypothécaires LNH émis en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et du <i>Règlement national sur les prêts pour l'habitation</i>



ANNEXE B – FRÉQUENCE DE DIVULGATION

Légende	
Annuel	■
Trimestriel	■

FRÉQUENCE DE DIVULGATION							
Annexe	Titre	Page	Groupe	FCDQ	CCD	L'ensemble des caisses	Chaque caisse
100	Bilan consolidé	5 à 8	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
300	État consolidé du résultat	9 à 11	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
400	État consolidé du résultat global	12	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
500	État consolidé des capitaux propres	13-14	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
600	État consolidé des flux de trésorerie	15-16	■	■	■	■	■
700	Notes complémentaires aux états financiers consolidés	17	■	■	■	■	■
800	Rapport de l'auditeur	18	■	■	■	■	■
1000	Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	19	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1090	Valeurs mobilières - Caisses membres	20			■ ■	■ ■	■ ■
1100	Valeurs mobilières - Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	21	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■



Légende	
Annuel	■
Trimestriel	■

FRÉQUENCE DE DIVULGATION (suite)

Annexe	Titre	Page	Groupe	FCDQ	CCD	L'ensemble des caisses	Chaque caisse
1110	Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente	22	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1120	Valeurs mobilières - Prêts et créances	23	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1130	Valeurs mobilières - Titres détenus jusqu'à leur échéance	24	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1139	Notation des valeurs mobilières	25	■ ■	■ ■	■ ■		
1140	Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	26	■ ■	■ ■	■ ■		
1200	Sommaire du portefeuille de prêts	27	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1210	Prêts hypothécaires – Par catégorie	28-29	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1210.1	Sommaire des prêts hypothécaires selon l'importance	30	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1210.2	Prêts hypothécaires - Caractéristiques	31	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1220	Prêts à la consommation et autres	32	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1220.1	Sommaire des prêts à la consommation et autres selon l'importance	33	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■



Légende	
Annuel	■
Trimestriel	■

FRÉQUENCE DE DIVULGATION (suite)

Annexe	Titre	Page	Groupe	FCDQ	CCD	L'ensemble des caisses	Chaque caisse
1250	Prêts aux entreprises - Secteur privé	34-35	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1250.1	Programmes des prêts garantis par le gouvernement	36	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1250.2	Sommaire des prêts aux entreprises - Secteur privé selon l'importance	37	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1270	Prêts aux institutions financières et administrations publiques	38	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1270.1	Sommaire des prêts aux institutions financières et administrations publiques selon l'importance	39	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1290	Autres prêts	40	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
1400	Autres placements dans la Fédération	41			■ ■	■ ■	■ ■
1500	Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	42	■	■	■	■	
1610	Échéance des montants nominaux de référence	43	■ ■	■ ■	■ ■		
1610.1	Juste valeur des instruments financiers dérivés	45	■ ■	■ ■	■ ■		



Légende	
Annuel	■
Trimestriel	■

FRÉQUENCE DE DIVULGATION (suite)

Annexe	Titre	Page	Groupe	FCDQ	CCD	L'ensemble des caisses	Chaque caisse
1610.2	Instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque	46	■ ■	■ ■	■ ■		
1610.3	Risque de crédit des instruments financiers dérivés	46	■ ■	■ ■	■ ■		
1625	Immeubles de placement	47-48	■	■	■		
1630	Immobilisations corporelles	49	■	■	■	■	
1635	Goodwill	50	■	■	■		
1640	Immobilisations incorporelles	51	■	■	■		
1665	Autres éléments d'actif	52	■	■	■	■	■
2000	Portefeuille de dépôts	53-54	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
2000.1	Ventilation des dépôts assurables	55		■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
2000.2	Liste des 25 plus importants déposants	56		■	■	■	■
2000.3	Dépôts émis par l'entremise de courtiers	57		■	■	■	■



Légende	
Annuel	■
Trimestriel	■

FRÉQUENCE DE DIVULGATION (suite)

Annexe	Titre	Page	Groupe	FCDQ	CCD	L'ensemble des caisses	Chaque caisse
2100	Hypothèque à payer	58	■	■	■	■	■
2110	Autres emprunts	59	■	■	■	■	■
2310	Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de convention de rachat	60	■ ■	■ ■	■ ■		
2345	Autres passifs	61	■	■	■	■	■
2400	Obligations subordonnées	62	■ ■	■ ■	■ ■		
2600	Capital social	63	■	■	■	■	■
2690	Capital-actions	64	■	■	■		
2720	Réserves	65	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
4000	Actifs affectés en garantie	66	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
4005	Actifs affectés en garantie par type d'utilisation	67	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■



Légende	
Annuel	■
Trimestriel	■

FRÉQUENCE DE DIVULGATION (suite)

Annexe	Titre	Page	Groupe	FCDQ	CCD	L'ensemble des caisses	Chaque caisse
4035	Répartition des actifs par province	68	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	
4040	Répartition des passifs par province	69	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	
4045	Biens sous gestion et sous administration	70	■	■	■		
4050	Échéances et sensibilité aux taux d'intérêt	71-72	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■
4060	Résultats par secteurs d'activités	73	■ ■	■ ■	■ ■		
5000	Administrateurs	74-75		■	■		■
5005	Comités	76-77		■	■		■
5010	Haute direction	78-79		■	■		■

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2015-PDG-0049

Détermination de l'utilisation obligatoire du formulaire intitulé *États annuels et trimestriels* par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, les caisses membres de celle-ci et la Caisse centrale Desjardins pour le dépôt des états annuels et trimestriels en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*

Vu la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3 (la « LCSF »), qui est une loi visée à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (la « LAMF »);

Vu le premier alinéa de l'article 167 de la LCSF qui prévoit que toute coopérative de services financiers doit fournir à l'Autorité, à sa demande, aux dates et dans la forme que cette dernière détermine, les états, données statistiques, rapports et autres renseignements que l'Autorité juge nécessaires pour l'application de la LCSF;

Vu l'article 25.2 de la LAMF, selon lequel l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut notamment déterminer qu'une formalité prévue par l'une des lois visées à l'article 7 de la LAMF doit être accomplie en faisant appel au support ou à la technologie qu'elle indique et, le cas échéant, selon les exigences de forme et les modalités de transmission ou de réception nécessaires à l'emploi de ce support ou de cette technologie;

Vu la nécessité pour l'Autorité d'uniformiser les formulaires de divulgation des états annuels et trimestriels afin d'obtenir des données financières structurées de la part de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, des caisses membres de celle-ci et de la Caisse centrale Desjardins;

Vu l'importance pour l'Autorité de s'assurer de l'intégralité et de la fiabilité des données fournies par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, des caisses membres de celle-ci et de la Caisse centrale Desjardins;

Vu l'opportunité d'exiger que les états annuels et trimestriels soient complétés en ligne au moyen d'un formulaire qui sera accessible en fichier Excel sur le site Web de l'Autorité;

Vu la pertinence de moduler la prise d'effet de la présente décision pour les caisses membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

Vu l'analyse faite par la Direction principale de l'encadrement des institutions financières et de l'assurance-dépôts et la recommandation du surintendant de l'encadrement de la solvabilité de prononcer la présente décision afin de faciliter le dépôt des documents exigés auprès de l'Autorité;

En conséquence :

L'Autorité détermine, conformément aux articles 167 de la LCSF et 25.2 de la LAMF, que la Fédération des caisses Desjardins du Québec, les caisses membres de celle-ci ainsi que la Caisse centrale Desjardins doivent fournir des états annuels et trimestriels complétés en utilisant le formulaire intitulé *États annuels et trimestriels* en fichier Excel accessible sur le site Web de l'Autorité et qu'ils doivent être transmis à l'Autorité par l'entremise du Service de transfert de fichiers.

La présente décision prend effet à la date de sa signature pour la Fédération des caisses Desjardins du Québec ainsi que pour la Caisse centrale Desjardins. En ce qui concerne les caisses membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, cette décision prendra effet à une date qui sera déterminée par l'Autorité, et qui sera confirmée au moyen de la publication d'un avis dans le Bulletin de l'Autorité.

Fait le 30 mars 2015

Louis Morisset
Président-directeur général